



HAL
open science

L'article (Arthron, Artculus)

Nathalie Fournier, Didier Samain, Aimée Lahaussais

► **To cite this version:**

Nathalie Fournier, Didier Samain, Aimée Lahaussais. L'article (Arthron, Artculus). Bernard Colombat & Aimée Lahaussais; Aimée Lahaussais. Histoire des parties du discours, 46, Peeters, pp.159-201, 2019, Orbis Supplementa. hal-04039989

HAL Id: hal-04039989

<https://hal.science/hal-04039989>

Submitted on 21 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Histoire des parties du discours

Bernard COLOMBAT

Aimée LAHAUSSAIS

Volume: 46

Copyright Date: 2019

Published by: Peeters Publishers



CHAPITRE IV

L'ARTICLE

(*ARTHRON, ARTICULUS*)

L'émergence de la notion d'article dans la tradition grammaticale française est liée au développement de cette forme en français, qui apparaît dès les plus anciens textes, même si son emploi ne se systématisait définitivement que dans la première moitié du XVII^e s. Les grammairiens ont par ailleurs très tôt remarqué que sa seule présence suffit d'emblée à recatégoriser en substantif tout mot ou séquence auquel il se trouve antéposé. Ce fait atteste de son importance au sein du syntagme.

Présente dans la tradition grecque (*arthron*), mais absente de la tradition latine (sinon comme catégorie métalinguistique), la catégorie de l'article a été progressivement dégagée par les grammairiens de la Renaissance. Toutefois, si le statut de *le* fait rapidement consensus, l'intégration de *un, du, des* à cette nouvelle classe est restée débattue jusqu'à la fin du XVIII^e s. L'élargissement de la catégorie s'est en revanche poursuivie ultérieurement, et la terminologie officielle intègre aujourd'hui l'article dans la classe plus vaste des « déterminants », qui comprend, outre l'article, les démonstratifs, les possessifs, les numéraux et les « indéfinis ». Il en a résulté une redistribution des catégories qui ne semble toujours pas achevée. Sur le plan sémantique, les grammaires de référence tendent en effet à privilégier le critère de définitude, ce qui les conduit à rapprocher désormais l'article dit « défini » du démonstratif et du possessif, et à les opposer aux morphèmes marquant l'indéfinitude : article dits « indéfini » et « partitif », quantifieurs, etc.

Les hésitations que trahissent les débats sur l'article trouvent une justification dans les données de la typologie, qui ont mis en évidence l'extrême diversité des moyens grammaticaux et/ou lexicaux auxquels recourent les langues pour exprimer cette opposition entre définitude et indéfinitude. On peut donc considérer sur cette base que, dans les langues néolatines et germaniques modernes, l'article est un morphème caractérisé par une fonction sémantique générale qu'il partage avec d'autres morphèmes grammaticaux (à savoir préciser le degré de définitude d'un substantif) et par des propriétés morphosyntaxiques régulières : accord (quand il existe) en genre et en nombre avec le substantif, et (à l'exception du roumain et des langues scandinaves) position en tête de syntagme. D'autres perspectives sur l'article ont également été proposées, qui sont abordées plus bas.

Traduction

Allemand : *Artikel, Geschlechtswort* [mot de genre] ; anglais : *article* ; espagnol : *artículo* ; grec moderne : *arthro* ; italien : *articolo* ; portugais : *artigo* ; russe : *artikl'* [артиклъ] ; cf. aussi *različie* [различие] « distinction » dans les ouvrages anciens (Damaskin 1586, Adelphotes 1591, Zizanius 1596)].

ARTHRON

Grec ἄρθρον, substantif neutre, « articulation », « article ».

Quatrième des parties du discours dans la liste canonique alexandrine, *arthron* s'applique, en grammaire antique du grec, à la fois à l'article défini *ho* (le seul que possède le grec ancien) et au relatif – presque homophone au nominatif masculin – *hos*. Eu égard à leur position respective par rapport au nom avec lequel ils s'accordent en genre et en nombre, par exemple *ho hippos hos...* « le cheval qui... », le premier, *ho*, est appelé *arthron prépositif*, le second, *hos*, *arthron postpositif*.

Nom d'instrument rattaché à un radical *ar-* « adapter, assembler », *arthron* appartient d'abord, en grec, au vocabulaire de l'anatomie : il désigne alors une « articulation » (Empédocle, Hippocrate), puis, par synecdoque, un « membre », voire un « organe » (Hérodote, Aristote). L'usage métalinguistique du terme, sans aucun doute résultat d'un transfert métaphorique, s'observe à partir du IV^e s. a.C., dans les textes rhétoriques, puis grammaticaux. Il appartient au métalangage d'Aristarque chez qui il ne s'applique qu'à l'article proprement dit, et non au relatif (cf. Matthaios 1999, p. 433 sq.).

Plusieurs indices suggèrent qu'avant de se restreindre à la désignation de l'article défini et du relatif, *arthron* a dû s'appliquer aussi aux démonstratifs (qui, dans leurs emplois comme déterminants nominaux, sont normalement associés aux articles en grec : *hode* (démonstratif) *ho* (article) *hippos* (« ce cheval-ci »)). En tout cas, la tradition grammaticale (Apollonius Dyscole*, *Pronom*, GG 2/1, p. 5,13-18) atteste formellement que les stoïciens regroupaient sous le chef d'*arthron* article et pronoms (sans doute seulement les démonstratifs, la question est controversée), appelant le premier « article indéterminé », les seconds « articles déterminés » ; ils donnaient comme argument justificatif de la polysémie du terme en grammaire celle qu'il avait en anatomie (articulation et membre). Apollonius Dyscole rejette ce classement, arguant entre autres (1) que l'article *ho* (« le ») est déterminé dans la majorité de ses emplois ; (2) que la polysémie du terme *arthron* en anatomie ne saurait justifier son emploi polysémique en grammaire (*Pronom*, GG 2/1, p. 7,1 ; ce dernier argument nous montre en passant que la métaphore anatomique était reconnue par les Anciens).

L'*arthron* a reçu deux types de définition. Dans la tradition stoïcienne (cf. Diogène Laërce VII 58), il a été défini comme « partie de phrase casuelle qui distingue les genres et les nombres des noms ». Cette définition, qui ne capte qu'une fonction accidentelle de l'*arthron* (par sa morphologie qui distingue les genres, l'article précise le genre, pas toujours apparent, du nom qu'il détermine¹), est récusée par Apollonius Dyscole*, qui lui en substitue une autre (fragments du traité *Sur les articles*, GG 2/3, p. 130,29-36) : « L'article est une partie du discours qui s'articule (*sunartômenon*) aux casuels en se juxtaposant avant ou après eux ; partageant les accidents du nom, il renvoie à une connaissance antérieure – c'est ce qu'on appelle l'anaphore. » En plus d'une indication étymologique motivant la désignation, cette définition dégage clairement deux traits distinctifs essentiels de l'article : un trait syntaxique – c'est un satellite juxtaposé aux casuels (à la différence du pronom qui est un substitut) – et un trait sémantique –

¹ Accidentelle dans l'usage de la langue, la fonction de discrimination du genre devient essentielle dans le méta-discours grammatical : jusque dans la grammaticographie grecque moderne, l'article est utilisé, dans les tableaux de déclinaison comme étiquette commode du genre ; ainsi, dans les ouvrages modernes de grammaire, la déclinaison des adjectifs comporte un article discriminant : cette pratique est constante chez Triandafillidis (1978, p. 260 sq.), et dans les manuels scolaires contemporains.

l'*arthron* exprime l'anaphore (à la différence du pronom [\rightarrow *antonumia*] qui est d'abord un déictique).

Étant donné cette définition, Apollonius Dyscole* doit affronter l'irritant problème du classement des *ho* et des *hos* sans valeur anaphorique, par exemple *ho turannoktonêsas* « le (= tout éventuel) tyrannoctone », *hos an elthêi* « celui (purement virtuel) qui viendra ». De manière assez déconcertante, il le résout différemment pour *ho* (il admet d'y voir un « *arthron* proleptique », la prolepse étant une sorte d'anaphore du futur, *Syntaxe* I 44 = GG 2/2, p. 39-40) et pour *hos* (il lui dénie le statut d'article pour en faire une « partie indéfinie » [*aoriston morion*], *Pronom*, GG 2/1, p. 8,4)².

Une autre question, typiquement grecque, qui semble avoir durablement divisé les grammairiens est celle de savoir si le *ô* (grec *ô*) qui accompagne les vocatifs (« *ô* Socrate ») est ou non l'article au vocatif. Résistant aux apparences phonétiques (*ô* voisin de *ho*) et paradigmatiques (nomin. *ho hippos*, voc. *ô hippe*), Apollonius Dyscole* démontre (*Syntaxe* I 76-78 = GG 2/2, p. 64-67) que *ô* n'a rien qui puisse justifier qu'on y voie un article : il en fait lui-même un « adverbe vocatif » (Sur les singularités du classement de *ô*, voir Lallot 1998 p. 194 sq.).

Jean LALLOT

ARTICULUS

Latin *articulus*, substantif masculin, diminutif de *artus*, « articulation » (vocabulaire des parties du corps), traduction de grec *arthron* ; variante : *articulare pronomen* « pronom en fonction d'article », au sens d'indicateur métalinguistique de catégories dans la flexion nominale.

Alors que le latin est reconnu comme langue sans article, les grammairiens de l'antiquité latine évoquent assez souvent l'*articulus* (près de 250 occurrences dans l'*Index grammaticus* de V. Lomanto et N. Marinone) ou le *pronomen articulare* (25 occurrences, *ibid.*). Rien d'étonnant à cela : la catégorie existait en grec (*arthron*), il était tentant, soit de la retrouver en latin, notamment dans les cas où le pronom n'était pas remplaçant d'un nom (pro-nom), mais se trouvait à côté d'un nom, en position d'adjectif démonstratif, soit d'en parler pour, précisément, en réfuter l'existence.

Chez Varron*, le terme *articulus* (11 occurrences dans le *LL*, contre 2 pour *pronomen*, « pro-nom propre ») désigne nettement ce que nous appelons un pronom, c'est-à-dire un item remplaçant un nom commun (*provocabulum*) ou un nom propre (*pronomen*). En effet, dans les quatre *appellandi partes* (parties qui servent à désigner) distinguées par Varron (*LL* 8, 45), parties qui sont les *provocabula* (pro-noms communs) comme *quis, quae* (« qui »), les *vocabula* (noms communs), comme *scutum* (« bouclier »), les *nomina* (noms propres) comme *Roma* (« Rome »), les *pronomina* (pro-noms propres), comme *hic, haec* (« celui-ci, celle-ci »), les deux intermédiaires sont nommées *dénominations* (*nominatus*), la première et la dernière *articles* (*articuli*), et parmi elles, la première est indéfinie, comme le nom commun qu'elle remplace, la seconde définie, comme le nom propre qu'elle remplace (cf. aussi 10, 20).

Selon Quintilien*, dans le développement des parties du discours, après l'invention des noms, des verbes et des *conuinctiones* (termes de liaison), les philosophes, notamment les stoïciens, ont ajouté à ces termes (appelés aussi *conuinctiones*) des articles (*articuli*), puis des prépositions

² *Morion*, dérivé plus ou moins synonyme de *meros*, est volontiers employé par Apollonius pour désigner un mot dont l'identité grammaticale n'est pas (encore) parfaitement établie ; cf. Dalimier 2001, p. 461, s.v. *morion*.

(*praepositiones*). Mais le latin « n'a pas besoin des articles dont le rôle est distribué entre d'autres parties du discours » (*Noster sermo articulos non desiderat ideoque in alias partes orationis sparguntur*, 1, 4, 19).

Dans les *artes*, l'article apparaît souvent en creux, étant évoqué pour son absence en latin (ex. Charisius*, 247.1 : *articulo, id est tōi arthrōi, deficiente (apud Romanos)*). Dans son *Ars maior*, après avoir donné la liste des parties du discours, Donat* précise que les Latins ne le comptent pas au nombre des parties du discours (*Latini articulum non adnumerant*, 613.3 H.), lui substituant l'interjection, et Pompée* précise que les Latins en font une partie du pronom (*articulum nos non computamus, sed partem pronominis credimus, ut puta hic et quis*, 5, 135.7-8).

Probus (*GL* 4, 133.7-12) fait remonter à Pline la volonté de distinguer *hic* comme pronom quand on le trouve seul dans l'énoncé et de l'appeler *articulus* quand on le trouve apposé à un nom avec lequel il se décline (*hic Cato, huius Catonis*), mais estime que « cette distinction semble avoir été établie sans nécessité » (*haec discretio... superuacue uisa est constitui*).

Si Donat* réfute d'emblée l'existence de l'article en latin, cela ne l'empêche de préciser plus loin qu'« entre les pronoms et les articles, il y a cette différence que sont considérés comme pronoms ceux qui, lorsqu'ils sont seuls, remplissent la fonction du nom, comme *quis, iste, ille*, alors que sont considérés comme des articles ceux qui sont joints à des noms ou à des participes, comme *hic* » (*Inter pronomina et articulos hoc interest, quod pronomina ea putantur, quae, cum sola sint, uicem nominis complent, ut quis, iste, ille; articuli uero cum nominibus aut participiis iunguntur, ut hic huius huic hunc o ab hoc [...]*, 631.12-14 H.). De ce fait, dans les *artes*, *hic* a, parmi les pronoms, un statut à part, fonctionnant comme indicateur de cas, de genre ou de nombre dans la flexion nominale, où il permet notamment d'expliciter ces catégories quand la forme d'un nom (ou d'un adjectif) est opaque (ex. *huius poetae* [génitif] vs *huic poetae* [datif], ou *hic, haec, hoc felix* [masc., fém., nt.]).

De même Servius* précise que le latin n'est pas complètement dépourvu d'article, mais que ce dernier est considéré comme un pronom (*Nos articulo non penitus caremus, sed in pronomine computamus*, *GL* 4, 428.15-16).

Priscien* évoque à d'assez nombreuses reprises (notamment aux livres 2 [classement des *partes orationis*], 11 [participe], 12 [pronom], 17 [syntaxe]). Il a à faire face à plusieurs difficultés : rendre compte du traitement de l'article par les stoïciens, dont il n'a pas une vision très claire, mais dont il essaie de voir la trace dans la tradition latine ; rendre compte de la différence entre le grec, qui a un article reconnu, et le latin, qui n'en a pas ; montrer que le latin peut dire par un seul terme ce que le grec exprime par un article et un pronom ; montrer que la présentation d'Apollonius Dyscole* qui distingue un article prépositif (*ho*, que nous appelons article) et un article postpositif (*hos*, que nous appelons pronom relatif) ne peut s'appliquer au latin ; imposer sa vision du pronom restreinte seulement aux pronoms définis, et rejetant les pronoms indéfinis dans les noms généraux.

Il évoque le classement stoïcien des articles en ces termes : « <Les stoïciens>, mettant les articles au nombre des pronoms, appelaient ces pronoms articles "définis", et les articles eux-mêmes, dont nous [les Latins] sommes dépourvus, ils les disaient articles indéfinis, ou bien, à ce que d'autres prétendent, ils mettaient les articles au nombre des pronoms, et il les nommaient "pronoms articulaires" ; en cela, nous, les Latins, les suivons, bien que nous ne trouvions pas

dans notre langue d'articles complets »³. Il importe pour lui de montrer que le latin n'a que des pronoms, héritiers des « articles définis » des stoïciens, et que ces pronoms ne peuvent être que définis : « Ces mêmes stoïciens disaient "article défini" ce que nous appelons maintenant "pronom défini" et qu'une explication correcte nous impose d'appeler simplement "pronom" »⁴.

Comparant *idem* vs *ho autos* (= « le même ») vs *qui* et *hostis* (= « qui »), il observe que le terme latin cumule à lui seul le pronom et l'article que le grec lui prépose, mais qu'il y a une différence : si *idem* est un pronom, *qui* n'en est pas un : « Quand nous disons *idem = ho autos*, nous signifions en un seul mot non seulement l'article prépositif, mais aussi le pronom. De même, dans *qui = hostis*, on comprend l'article "subjonctif" [= ajouté après] accompagné d'un pronom, selon certains indéfini, qui est en fait bien plutôt un nom, comme le montre Apollonius de la façon la plus solide. »⁵ Quant à *hic, haec, hoc*, « ce sont indubitablement des pronoms, et les grammairiens ne les admettent en lieu et place d'articles que dans le cadre de la déclinaison des noms. »⁶

Dans la partie syntaxique de l'ouvrage, Priscien* met en valeur la fonction de l'article :

L'article indique un second niveau de connaissance des référents. Si en effet je dis *anthrôpos êlthen* [un-homme est venu], je manifeste un premier niveau de connaissance ; mais avec *ho anthrôpos êlthen* [l'homme est venu], un second niveau. La langue latine manque d'articles prépositifs – car pour le pronom *hic*, dont on a dit que les grammairiens l'emploient en place d'article prépositif dans la déclinaison des noms, jamais dans l'énoncé il n'a le sens de l'article.⁷

Du fait de la précision qu'il apporte, l'article en grec prévient souvent l'ambiguïté, son absence en latin provoque des « équivoques » (*quaestiones*, GL 3, 174.26). Ainsi, *minor viginti annorum* peut être compris non seulement dans le sens (usuel) d'« âgé de moins de vingt ans » (litt. « moins âgé que celui de vingt ans »), mais aussi dans celui de « moins âgé de vingt ans » (sc. « cadet de vingt ans »). L'emploi de l'article dans *hêttôn tou tôn eikosi etôn* [moins âgé que celui de vingt ans] empêche en grec ce genre d'ambiguïté (cf. trad. *Ars grammatica*, 2010, p. 219 et note 258).

L'article a mené dans la tradition latine une vie moins discrète qu'on n'aurait pu l'attendre, notamment sous la forme du *pronomem articulare*, indicateur de catégories morphologiques et en particulier du cas, un rôle qu'il retrouvait sans peine dans les premières grammaires françaises (cf. *infra*).

³ <Stoici> *articulis autem pronomina connumerantes finitos ea articulos appellabant, ipsos autem articulos, quibus nos caremus, infinitos articulos dicebant uel, ut alii dicunt, articulos connumerabant pronomibus et articularia eos pronomina uocabant, in quo illos adhuc sequimur Latini, quamuis integros in nostra non inuenimus articulos lingua.* (2, 16 GL 2, 54, 12-16)

⁴ *Finitum autem articulum dicebant idem stoici, quod nunc pronomem uocamus finitum, quod et uera ratione solum pronomem est dicendum.* (11, 1 GL 2, 548.10-12)

⁵ *Cum dicimus idem, ho outos, non solum articulum praepositium, sed etiam pronomem in eadem dictione significamus. Similiter qui, hostis, articulus subiunctiuus intellegitur una cum pronomine, secundum quosdam infinito, siue magis nomine, ut Apollonius ostendit firmissima ratione.* (2, 16-17 GL 2, 54.18-22 ; cf. aussi 17, 20 GL 3, 120.1-4).

⁶ *Hic uero et haec et hoc indubitanter pronomina sunt, quae nisi in declinatione nominum a grammaticis loco articularum non recipiuntur.* (17, 20 GL 3, 120.4-6)

⁷ *Articulus secundam notitiam suppositorum demonstrat. Si enim dicam ἄνθρωπος ἦλθεν, primam notitiam ostendo ; sin ἄνθρωπος ἦλθεν, secundam. Deficit autem praepositiuus articulis lingua Latina. Nam pronomem hic, quod grammatici in declinatione nominum loco praepositiuui, ut dictum est, ponunt articuli, numquam in oratione sensum articuli habet.* (17, 27 GL 3, 124.14-18 ; trad. *Ars Grammatica*, 2010, p. 105).

ARTICLE

Information terminologique

Substantif masculin, du latin *articulus*. Après un premier emploi dans le *Donait françois* de Barton (ca 1409), le terme *article* est installé comme terme de métalangage français par Meigret (1550) et est employé ensuite par toutes les grammaires du français en français (métalangage : français). Aux XVI^e et XVII^e s., les grammaires du français écrites en latin (Sylvius, Pillot, Cauchie, etc.) emploient le terme *articulus* ; les grammaires bilingues français-latin (Masset, Mauger) mettent en regard *article* et *articulus*. Palsgrave, qui écrit son *Eclaircissement de la langue française* (1530) en anglais, emploie *article*. Les grammaires bilingues français-vernaculaires mettent éventuellement en regard le terme français *article* et un terme correspondant dans le vernaculaire associé : *article* ou *particle* (Mauger).

Terminologie scolaire

Le statut des déterminants semble être un « point chaud » dans la grammaire française entre 1907 et 1948 (Lauwers 2004, p. 437-462). La terminologie scolaire de 1910 prolonge le « système à dominante adjectivale » promu par la grammaire scolaire du XIX^e s., dans la mesure où elle distingue les articles et les adjectifs et, parmi ceux-ci, les adjectifs non qualificatifs, mais la terminologie de 1975 crée une nouvelle partie du discours autonome, celle de *déterminant*, système qualifié de « ternaire » par Lauwers (p. 441).

Nomenclature grammaticale de 1910 (Lanusse & Yvon, *La nomenclature grammaticale de 1910. Textes et commentaires*, Paris, Belin)

L'article est une partie du discours. Il fait partie des « formes » (« nom, article, pronom, adjectif, verbe, mots invariables ») que décline la nomenclature (p. 13) et apparaît en seconde position après le nom.

L'article est disjoint des autres déterminants du nom, qui figurent sous l'adjectif et se distinguent de l'adjectif qualificatif : « Les adjectifs se divisent en adjectifs qualificatifs, adjectifs numéraux (ordinaux, cardinaux), adjectifs possessifs, adjectifs démonstratifs, adjectifs interrogatifs, adjectifs indéfinis » (p. 14).

Il est divisé en trois catégories : article défini, article indéfini, article partitif (« Division des articles », p. 13), et ne donne lieu à aucun commentaire particulier dans le commentaire qui accompagne la nomenclature.

Nomenclature grammaticale de 1975 (B.O. 30 en date du 31-7-1975, p. 2368-2379)

Le fait marquant de la nomenclature de 1975 est la disparition de l'article comme catégorie indépendante. Cette réorganisation est issue de la grammaire savante, qui avait produit ce décalque du *determiner* de la linguistique distributionnelle de Bloomfield (1933), mais rompt ainsi, sans explication particulière, avec la tradition scolaire.

La nomenclature distingue désormais neuf « classes de mots » : verbes, noms, pronoms, déterminants, adjectifs qualificatifs, adverbes, prépositions, conjonctions et interjections. L'article est intégré dans la classe des déterminants, qui comporte deux sous-classes : l'article et les adjectifs (non qualificatifs) : « Au nom s'associe normalement un *déterminant* : article (défini, indéfini, partitif) ; adjectif possessif, démonstratif, relatif, interrogatif, exclamatif, indéfini, numéral cardinal. » (p. 237).

Terminologie grammaticale de 1997 (B.O. n°29, 31 juillet 1997 ; CNDP 1999)

Sans modifier l'architecture générale des parties du discours, la réforme de 1997 en homogénéise la terminologie (les « adjectifs » démonstratifs et possessifs sont désormais des « déterminants ») et elle introduit la notion d'actualisation. Ces déterminants sont en effet définis comme des « constituants du groupe nominal, qui actualisent le nom ». Cette classe comporte les articles (définis, indéfinis, partitifs) et les déterminants démonstratifs, possessifs, indéfinis, numéraux cardinaux, interrogatifs, exclamatifs.

La terminologie distingue :

- les articles définis : *le froid, la chaleur, l'automne, l'intrigue, les affaires.*
- les articles indéfinis : *Un homme, une femme, des fleurs, des arbres.*
- les articles partitifs : *Du pain, de la tarte.*

Les actuelles grammaires académiques de référence (notamment Grevisse-Goosse, Riegel *et al.*, Wilmet) intègrent de même l'article dans les déterminants, et en redistribuent les formes. Grevisse-Goosse (1988) font de l'article (défini, indéfini, partitif) la première sous-classe des déterminants. Riegel *et al.* (GMF, 1994) opposent *déterminants définis* (dont l'article défini *le, la, les*) et *déterminants indéfinis* (dont l'article indéfini *un, une, des* et l'article partitif *du, de la*). Wilmet (GCF, 1997) classe quant à lui les articles parmi les déterminants quantifiants.

1. L'invention ou la redécouverte de l'article

1.1. L'article comme partie du discours

Après sa quasi-éclipse dans la grammaire latine (→ *articulus*), la grammatisation des vernaculaires entraîne une renaissance de la classe de l'article dans la grammaire française du xvi^e s. Il s'agit donc d'une catégorie nouvelle pour laquelle tout est à inventer. Resté sur le seuil de la liste des parties d'oraison avec Meigret* (qui dénombre « huit parties outre les articles », 1980 [1550], p. 21 [6.3]), l'article y entre de plein droit chez l'helléniste Robert Estienne* en 1557. Son statut reste cependant fragile car Ramus* en 1572, et Bosquet* encore en 1586, ne le comptent pas parmi les parties d'oraison déclinables, mais le traitent avec le nom. À partir de Maupas* (1607/1618), l'article est installé dans la grammaire française en tant que partie du discours, et il est le plus souvent traité en tête des parties variables, avant le nom. Il peut toutefois, notamment dans les grammaires se réclamant de la grammaire générale, rester rattaché au nom ; ainsi chez Buffier* (1709), qui distingue trois parties d'oraison : nom, verbe et modificatif, l'article est envisagé sous la section du nom. Tout en lui reconnaissant des traits spécifiques, certains auteurs (Wallis*, Beauzée*, Condillac*) intègrent l'article à la classe de l'adjectif ; d'autres y voient un pronom. L'intégration ultérieure de l'article dans la classe des déterminants ira parfois jusqu'à sa remise en cause pure et simple. Par ailleurs l'invention de la classe n'a pas entraîné l'identification de ses membres : ni le paradigme de l'article, ni le nombre de ses sous-classes, ni leurs formes ne sont d'emblée fixés. Ce point fera également l'objet de nombreuses discussions durant la période classique, restées en partie pendantes aujourd'hui. Dans les autres traditions grammaticales européennes, la reconnaissance de l'article comme partie du discours à part entière est également assez lente (Johnson* 1640, p. 78-79 ; Schottel* 1641), tout comme l'identification de ses membres et la stabilisation de la taxinomie.

1.2. Fonction et définition de l'article

L'article est au départ abordé selon des critères formels : soit comme un indicateur de la morphologie nominale, qui en précise le genre et surtout le cas, soit dans une perspective distributionnelle, qui le définit comme une partie du discours « préposée » au nom. À partir du xvii^e s., cette approche est peu à peu concurrencée par la perspective sémantico-pragmatique qui

s'est par la suite imposée et qui voit dans l'article un outil de la détermination nominale. Toutefois ces différents critères ont rarement été perçus comme exclusifs l'un de l'autre, et on trouve des traces de l'approche casuelle de l'article jusqu'à l'époque contemporaine.

1.2.1. Article et cas

Appuyé sur la tradition latine, le premier critère fait de l'article (*articulus*) un outil métalinguistique de la morphologie nominale, qui sert à distinguer le substantif de l'adjectif (qui a trois genres : *bonus, bona, bonum* ou *hic, haec, hoc felix*) et le genre des noms de même terminaison (*hic poeta, haec musa, hoc poema, hic et haec aduena* [Colombat, 1999, p. 180-182]). Cette perspective est présente dans toutes les traditions grammaticales européennes, que la langue décrite soit morphologiquement riche (en allemand l'article est ainsi un *Geschlechtswort*, un « mot de genre ») soit morphologiquement réduite, comme en anglais, où l'article est fréquemment présenté comme identifiant le nom, par opposition à l'adjectif (par ex. Wharton 1654).

Si l'article n'est pas reconnu comme une partie du discours, il peut alors être conçu comme une marque de cas. En Allemagne, l'article est censé pallier la déclinaison lacunaire du substantif (d'où son appellation occasionnelle de *Fallwort*, « mot de cas »). Mais des analyses semblables se retrouvent en Angleterre (Bullock* 1586 ; Poole 1646), en Espagne (Miranda* 1566), ou en France chez Sylvius* (1531) et Bosquet* (1586). Dans ces conditions *the* et *le* (ainsi que *a* et *un* quand il sont reconnus comme des articles) sont des marques des cas directs (nominatif et accusatif), tandis que les cas obliques sont représentés par des prépositions. « Les cas diffèrent par les articles » écrit Sylvius (1531, p. 96 [1998, p. 311]).

Mais même les grammairiens qui font de l'article une partie du discours à part entière, lui attribuent volontiers cette fonction. C'est le cas en France de R. Estienne* (1557, p. 18) ou de Pillot*, qui estime que « la fonction de l'article est plus indispensable en français qu'en grec ou en allemand ; en effet nous ne pourrions nullement discerner les cas et les genres sans l'article ; ces langues disposent de la variation des cas, alors que nous ne disposons d'aucune variation. [...] Ceux-ci ne sont distingués que par l'article » (1561, p. 34 [2003, p. 56]). Selon Cauchie*, « l'article est une marque catégorielle [*terminus syncategoricus* dans le texte latin] utile pour observer les différences des genres et des cas et pour la clarté du discours ; elle est également nécessaire à cause de la disparition des cas » (1586, f. 12^v [2001, p. 315-316]). Il est fort probable que des raisons pédagogiques ont renforcé la prégnance du modèle latin de la déclinaison, qui permettait notamment de distinguer, au sein des parties du discours variables, les parties déclinables (c'est-à-dire avec cas : nom et pronom) des parties non déclinables (le verbe).

Pour les grammairiens qui estiment, comme Meigret* (1550), que le français ne possède pas de cas, l'article peut marquer le genre et le nombre du substantif, mais il est délié du cas et les formes *de, du, des* et *a, au, aux* sont considérées comme des prépositions. Toutefois la position maximaliste de Meigret restera isolée jusqu'à ce que Port-Royal* reconnaisse, sous les formes *du, des* et *au, aux*, une « contraction des particules *de* et *à* [...] avec le pluriel *les* et le singulier *le* » (GGR, 1676 [1660], p. 53). Dans leur grande majorité, les grammairiens des XVI^e et XVII^e s. n'adopteront jamais une position aussi tranchée, et préféreront adapter la tradition latine au français en mêlant article et déclinaison. Le cas de Robert Estienne* est très représentatif des conséquences qu'a le transfert du modèle latin de la déclinaison. Son attachement à la déclinaison l'oblige en effet à s'éloigner de Meigret, qui est pourtant sa source principale, pour choisir les analyses de Sylvius*, et à faire de l'article un indicateur de cas.

Quoique critiqué et concurrencé par d'autres approches, le lien établi entre cas et article se maintient tout au long des XVII^e et XVIII^e s., seul ou en association avec d'autres interprétations. Ainsi, chez Vairasse d'Allais* (1681, p. 84). La Touche* (1730 [1696], p. 94), Newton (1669, p. 16) et Régnier-Desmarais*, selon qui « on appelle communément Articles, en termes de Grammaire, des particules déclinales, qui précédant tousjours le nom auquel elles se joignent, servent à en faire connoistre le genre & le nombre, & qui en déterminent certains cas, par le moyen de quelques autres particules » (1706, p. 141). Selon Buffier*, les Articles « répondent & suppléent à ce qui s'appelle dans la Grammaire Latine les cas des noms » (1709, p. 60). La position de Restaut* un peu plus tard amorce une inflexion. L'article est pour lui « un mot qui étant mis avant les noms, sert à déterminer l'étendue selon laquelle ils doivent être pris » mais dont « l'usage le plus commun » est « de faire connoître, les uns le genre, les autres le nombre, é les autres le cas du nom avant lequel ils sont mis » (1730, p. 58).

Comme on peut le voir avec Restaut, cette interprétation de l'article comme marque de flexion nominale a été progressivement concurrencée par l'approche sémantico-pragmatique. Les grammairiens ont néanmoins continué très longtemps à établir un lien au moins implicite entre le développement de l'article et la ruine de la déclinaison, alors même que plus personne ne voyait dans l'article une marque casuelle. Thématisé, d'un point de vue cette fois diachronique par la grammaire historique au XIX^e s., ce lien est encore évoqué par Meillet* (1921) ou Vendryes* (1921), lequel estime que « dans les langues qui ont perdu la flexion casuelle, les relations qu'exprimaient les cas sont généralement rendues, soit à l'aide de mots accessoires (prépositions, articles, etc.), soit par la position respective des mots. » (1921, p. 93).

1.2.2. L'approche distributionnelle de l'article

La place de l'article « préposé au nom » est mentionné dès les premières grammaires vernaculaires (Meigret* 1550, Bullokar* 1586), et deviendra rapidement un passage obligé. La question est de savoir à quels mots l'article peut se préposer.

En France, les auteurs observent qu'il ne se prépose qu'aux noms appellatifs (les noms « communs » de la grammaire scolaire), aux pronoms *mien*, *tien*, *sien* et à *quel*, mais qu'il peut néanmoins se préposer aux parties du discours autres que le nom substantif, quand elles « prennent nature de nom » (Meigret) : adjectif (*le long*, *le large*, Cauchie), participe (*l'amant vert*, *la dézolée*, Meigret), infinitif (*le boyre*, *le manger*, Meigret), l'adverbe (*le dessus*, *le peu de cognoissance*, Cauchie).

L'article se signale ainsi par sa place et son lien au nom commun et par sa capacité à recatégoriser des parties du discours autres que le nom. Cette approche distributionnelle de l'article par l'antéposition au nom sera constamment reprise au cours des XVII^e et XVIII^e s. Pour Wharton (1654, p. 32-33), et Newton (1669, p. 13), le nom se caractérise par sa capacité à recevoir un article. L'article est « particule prépositive » (1681, p. 84) chez Vairasse d'Allais*, et il s'agit de « particules déclinales [...] précédant tousjours le nom auquel elles se joignent » chez Régnier-Desmarais* (1706, p. 141).

1.2.3. La naissance d'une réflexion sémantique sur l'article au XVI^e siècle

Cette réflexion se développe à partir de la mise en évidence de distinctions sémantiques que le latin n'exprimait pas : (a) la distinction entre valeur indéterminée et valeur déterminée, (b) la valeur générique du défini, et enfin (c) la distinction entre partie et tout, qui a conduit à l'émergence de la notion de partitif.

(a) La polysémie des constructions latines au regard du français est mise en avant par Sylvius* : *tu facis officium magistri*, peut se traduire par « tu fais office de maistre » ou « du maistre » ; de même que *dedi magistro* par « à quelque maistre » ou « au maistre de la maison » (1531, p. 96-97 [2001, p. 312-313]). Ce type d'exemples est repris par Meigret* (1980, p. 115), R. Estienne* (1557, p. 19) et par Cauchie* qui étend l'opposition au « nominatif » (i.e. en fonction attribut) : *je suis fils de N. & je suis le fils de N* (1986, f. 14^v [2001, p. 320]). Ces exemples contrastifs donnent lieu à des commentaires en termes d'étendue de la signification, avec l'opposition entre *de* « absolu et général » vs *du* marquant « quelque chose de précis et défini » (Sylvius*) ; entre le « sens suspendu » et le « sens parfait » (Meigret), entre parlant « en general » vs « parlans d'un particulier » (R. Estienne). L'idée commune, clairement exprimée par Cauchie, est qu'avec le défini, « la signification flottante des appellatifs est restreinte [*uagam appellatiuorum significationem restringi*], de sorte qu'ils sont compris au sujet d'une chose ou d'une personne déterminées, comme lorsque je dis *ainsi l'entend le roi : le maistre le veut battre : Le docteur a ci esté : le secretaire vous a enuoié ces lettres*, je désigne une personne précise » (1586, f. 13^v [2001, p. 318]).

(b) Meigret fait déjà allusion à l'interprétation générique du défini *le* (1980, p. 155), mais c'est Cauchie qui lui reconnaît la capacité à avoir cette valeur dans des exemples comme : *le lion est plus fort que le chien*. Plus exactement, il exige l'expression de l'article lorsque le nom est pris avec valeur générique (alors que l'ancienne langue n'employait pas d'article en pareil cas) : « Ajoute que les appellatifs exigent devant eux des articles pour l'ensemble de la forme ou espèce envisagée [*pro tota forma seu specie sumpta*], comme *le lion est plus fort que le chien, le cheval est genereux, l'asne lasche : l'homme est plus excellent que les autres animaux. Le peuplier aime les ruisseaux & le pin les montagnes*. [...] La même chose se produit dans un nombre infini d'autres cas semblables comme *l'hôme de bien ne médit de personne. La fille de bien garde son honneur*, qui, généralement, posés au singulier sont compris pour des pluriels. » (1586, f. 13^{r-v} [2001, p. 317-318])

(c) C'est de même à Meigret que l'on doit la première analyse du partitif, qu'il envisage à travers l'opposition de la partie au tout : « *Du et de* sont aussi quelquefois partitifs après les verbes : comme *je manje du mouton, de la volalle* : là où si nous voulons comprendre le tout, nous dirons *j'ey manjé un mouton, ou le mouton, une volalle* » (1980, p. 115). Cauchie reprendra la question à partir de la sémantique lexicale, avec la distinction entre « choses homogènes » et « choses séparées » (*res homogenias / discretas*) et l'opposition entre *j'ai du pain, apporte du vin* et *j'ai acheté des cerises, des prunes* (1586, f. 15^r [2001, p. 321]). Enfin Jean Masset* oppose *du, des* à *le, les* par la dénotation d'« une partie » vs « le tout entier » :

Es noms commencez par voyelles nous disons *de, le & a le*, pour signifier une partie, comme és autres par consones nous disons *du* aussi pour une partie, & *des* au plurier. *Le, les*, pour le tout entier, comme *donnez moy de l'argent, du pain, du vin, des pommes, des roses*, c'est à dire une partie : mais *le pain, les cerises* pour le tout. (1606, p. 6a)

1.3. La constitution du paradigme : combien y a-t-il d'articles ?

1.3.1. *Le, la, les* : les « vrais », voire les seuls articles

Si l'unanimité se fait, dès le XVI^e s., autour des formes *le, la, les*, considérés comme « les vrais articles » (Meigret) ou « les deux principaux » (Estienne), les avis divergent pour *du, de la, des* et *au, à la, aux*, considérés comme prépositions (par Meigret) ou comme les cas « obliques » (génitif et ablatif, datif) des articles définis. Il n'y a pas davantage accord sur les autres candidats à la fonction article : *à* et *de* sont traités tantôt comme des prépositions, tantôt comme des cas de

l'article *le, la* tantôt comme des articles à part entière. On observe des hésitations analogues pour *un, une* et le pluriel éventuel *des*, et pour *du, de la*.

Prise dans son ensemble, l'histoire de l'article du XVI^e au XVIII^e s. se caractérise néanmoins par l'extension de la catégorie au-delà du paradigme de *le*, et ceci n'est pas spécifique aux grammaires françaises. Néanmoins cette extension ne fut jamais pleinement acquise, comme l'illustrent en particulier les thèses de Girard* dans *Les Vrais Principes de la Langue Française*, parus en 1747. Girard ne reconnaît en effet qu'un seul article : *le, la, les*, avec deux accidents, le genre et le nombre : « Il n'y a point d'autre mot dans la langue qui soit purement Article », affirme-t-il (1747, t. 1, p. 164), en considérant *un* comme une marque de « quotité vague » et en rejetant vigoureusement l'intégration des paradigmes *de* et *à* à la classe de l'article. Toutefois ce retour apparent à la position de Meigret est surtout taxinomique, car les arguments qu'avance l'auteur lui sont propres, ainsi qu'on le verra plus bas.

1.3.2. À, de : des cas du « défini » à l'article « indéfini »

L'adaptation au français de la déclinaison fait de *de* et *à* les cas génitif-ablatif et datif du nom propre : « *liber Petri, de Pierre* » et « *dedi Petro, à Pierre* », et du nom commun : « au génitif : *magistri, de et du maistre* ; au datif : *magistro, à et au maistre* » (Sylvius* 1531, p. 96-97). Ainsi intégrées dans la déclinaison de l'article défini, ces formes quittent ensuite le paradigme du défini pour former un nouveau paradigme, celui de « l'infini » (Serreius, Masset), que Maupas renomme « indéfini ». Cette autonomisation se fait sur la base de critères à la fois distributionnels – *de* et *à* sont les articles obliques des noms propres (noms qui n'ont pas l'article direct au nominatif) – et sémantiques – les articles *de* et *à* laissent aux noms leur « signification naturelle » (Maupas) : valeur déterminée pour les noms propres, qui réfèrent par eux-mêmes à des individus spécifiques, et valeur générale pour les appellatifs, qui conviennent à tous les noms de la classe.

Cette opposition entre « défini » et « infini » semble du reste avoir joué dans la théorie grammaticale un rôle transcendant le champ francophone et la réflexion sur l'article. Ainsi, dans la tradition anglaise, chez Jonson (1640, p. 77-78), si *the* et *a* sont respectivement *finite* et *infinite* (*infinite* pour les “uncertain or infinite things”), ce qualificatif s'applique aussi, par exemple, pour caractériser un mot sans marque morphologique de nombre, qui est donc *infinite* relativement au nombre. Ce fait suggère que la première distinction – avant l'installation de *un* dans la classe de la classe de l'article, et a fortiori avant que ne s'esquisse une opposition entre sens et référence – fut plutôt entre ce qui est délimité et ce qui par contraste, ne l'est pas – soit dans les catégories d'aujourd'hui : emploi non référentiel vs référentiel, générique vs spécifique, « indéterminé » vs « déterminé ». En France, la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal* est la première à proposer une autre classification, en voyant dans *de* et *à* des « particules » de cas (1676 [1660], p. 46-47), mais le paradigme des articles « indéfinis » *à, de* va résister longtemps. Il est toujours reconnu comme tel par Régnier-Desmarais* (1706), Buffier* (1709), Restaut* (1730) et ne disparaît qu'au début du XIX^e s. On ne le retrouve plus chez Noël et Chapsal* ni chez Girault-Duvivier* (1856). Au XVIII^e s., Girard* adopte quant à lui la position de Port-Royal, en comptant *à* et *de* parmi les « prépositions » ou « particules », et renvoyant « le prétendu article, qu'on nomme INDÉFINI », *de* et *à*, ainsi que les Cas, dans le pays des chimères » (1747, t. 1, p. 177-178). Il ne traite pas non plus comme article *de* dans *de très habiles gens*, mais y voit une « particule extractive », qui montre que « la dénomination qu'elle précède est employée dans un sens d'extrait & non d'universalité » (t. 1, p. 187).

De sera peu à peu dissocié du système de la déclinaison (où il est considéré comme un indéfini ablatif) et tendra à intégrer le paradigme des articles indéfini et partitif lorsqu'il deviendra évident

qu'on le rencontre dans d'autres positions (nominatif ou accusatif) que l'ablatif. La grammaire critique de Wilmet (1997→) le compte aujourd'hui au nombre des articles.

1.3.3. La naissance du partitif : de l'extraction ablative à la sémantique lexicale

L'interprétation ablative de *de* correspondait au système de l'ancienne langue française : *manger de pain* (= *de pane edere*). La construction théorique du partitif a présupposé l'identification d'une opération sémantique de prélèvement indépendante de toute position syntaxique : *du* et *de* se rencontrent également en position de nominatif ou d'accusatif. Les analyses de Meigret* (*je manje du mouton*) et Cauchie* (*apporte du vin*) mentionnées plus haut sont des préliminaires, et on peut considérer Maupas* comme le véritable « inventeur de la catégorie du partitif » (J.-M. Fournier 2004). Son originalité est en effet, dès 1607, de redéfinir ce problème en termes de sémantique nominale, c'est-à-dire sur la base d'une distinction entre les substances « prises pour un tout et corps intégral » et les substances « partageables & divisibles en pièces & portions » (f. 25^r), en d'autres termes entre substances discrètes (comptables) et substances continues (massives). Le partitif *du*, *de la* est l'article indéterminé des substances continues : *du pain*, *du vin*, *de la toile*... ; il est utilisé « quand nous entendons indéterminément quelque portion ou quantité de telles choses, & à cette cause leur appliquons tant au singulier qu'au pluriel, & les particules signifiantes partition & distraction. A sçavoir, au singulier *De*, *Du*, *De l'* *De la* : Et au pluriel *De*, *Des* » (f. 24^v) ».

Le partitif ne prendra pas tout de suite dans la grammaire française. Il est ignoré de celle de Port-Royal* comme de la grammaire académique de Rénier-Desmarais* (1706). En revanche Vairasse d'Allais* en fait l'outil de la déclinaison des « Noms Dividuels ou Matériels » (« dont on sert pour représenter les matières divisibles », 1691, p. 101) et La Touche le considère comme « l'Article Indéfini Partitif, *Du*, *De la*, *De l'* » de la seconde déclinaison ou « l'Article Partitif Adjectif *De* » de la troisième déclinaison (1730 [1696], p. 99, 101). Buffier (1709, p. 163) en fait « une sorte d'article indéfini », qu'il appelle « article mitoyen » ou « article partitif » et il l'étend aussi bien à *du*, *de la* (*du pain*, *de la lumière*) qu'à *des* (*des gens savans pensent comme moi*, c'est-à-dire *quelques gens savans*). Le partitif reste de même absent de la grammaire scolaire du début du XIX^e s., chez Noël et Chapsal* et Girault-Duvivier* (voir J.-M. Fournier 2004).

Sur le plan terminologique, Maupas* lui-même hésite à parler d'« article » et tranche en 1618 pour le terme de « particule ». Caractérisée par un déplacement de son centre de gravité au profit de la sémantique lexicale, la théorisation du partitif s'est donc développée en partie indépendamment de sa terminologie. Il reviendra plus tard à Restaut* de consacrer « l'Article partitif ou indéterminé » *du*, *de la*, *des* : *du pain*, *de la viande*, *de l'esprit*, *de l'eau*, *des pains*, *des viandes*, *des esprits*, *des eaux* (1730, p. 65). À l'inverse, le développement d'approches plus sémantiques, et sans doute aussi le poids de la tradition rationaliste francophone, ont parfois conduit à identifier des articles partitifs dans des langues où ils n'ont pas d'existence morphologique (ex. pour l'allemand, Meiner* 1781, p. 106-107).

1.3.4. Un, une : du nom de nombre à l'article

L'identification d'un article « indéfini » dans l'acception moderne du terme a été plus ou moins rapide selon les traditions grammaticales, facilitée là où une forme atone s'est différenciée du numéral (tel *a* vs *one* en anglais) et plus hésitante ailleurs.

Dans la grammaire française, la reconnaissance du statut d'article de *un*, *une*, voire *des*, et l'accord sur leur dénomination, sont plus lents que pour *le-la-les* et ne sont pas clairement acquis avant la moitié du XVIII^e s. De nombreux points font discussion : l'intégration de *un* dans la classe de l'article, la valeur indéfinie qui lui est attribuée, enfin l'identification de *des* comme pluriel de

un. C'est la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal* qui reconnaît le plus nettement l'article indéfini *un, une, des*, en arguant d'un critère distributionnel pour intégrer *des* au paradigme de *un* : le fait qu'au pluriel on dise *des* (ou *de* devant un adjectif) ; la *GGR* est également la seule à évoquer les formes anciennes : « on ne dit pas, *uns, unes*, comme font les Espagnols, *unos animales* » (1676, p. 54).

Il apparaît cependant assez tôt aux grammairiens que *un, une*, comme *le, la*, peuvent se trouver employés devant le nom commun. R. Estienne* le signale : « Souvent aussi nous usons de ces deux mots *Ung & Une* comme d'articles : disans, *Vng liure*, pour le mot Latin *liber* : *Une femme*, pour *femina* » (1557, p. 19). Selon Cauchie*, « pour le mot *un*, comme les Allemands *ein*, nous ne pouvons pas nier que c'est un article avec un sens de classification [*partitionis significatu articulum*] » (1586, f. 13^r ; 2001, p. 317). Pour autant il n'y a pas de véritable analyse de l'article *un*. Il faut attendre Masset* (1606) qui fait de *un, une, des* « l'article impropre » et surtout Maupas* pour que « la note d'unité » *un (sic)* soit reconnue comme un article concurrent de l'article défini, avec un paradigme et une valeur propres. Pour Maupas, l'article *un* est l'article indéterminé des « choses intégrales » (des noms « comptables » dans la terminologie d'aujourd'hui) :

Nous en parlons de la sorte quand nous entendons indeterminément quelque telle chose. Comme *un Roy, quelque Roy ; un soin, quelque soin, un remede, quelque remede, &c.* Et leur appliquons la note d'unité pour leur servir d'article, Masculin *un, d'un, à un*, féminin, *une, d'une, à une*. De ces mesmes choses, si nous voulions parler en pluriel de mesme sens, nous leur appliquerions l'article *des*, devant les substantifs, comme *Des Rois, Des soucis, des recompenses*. (1618, f. 23^v-24^f)

Malgré l'autorité de Port-Royal, l'article indéfini *un, une*, et plus encore le pluriel *des*, ne s'imposent pas aisément dans les grammaires.

Vairasse d'Allais* et La Touche* sont hésitants, mais finissent par opter pour « le Nom numéral *un* » (Vairasse 1681, p. 87) et « l'article indéfini numéral *un, une* » (La Touche 1730 [1696], p. 95). Régnier-Desmarais* le refuse en revanche pour diverses raisons dont le fait que la valeur numérale de *un* est à ses yeux contradictoire avec l'idée d'indéfini. Buffier* l'accepte au titre de « quatrième article », mais ne retient que le singulier *un, une*, qui dénote « une unité indéterminée & vague » – *j'ai rencontré un homme ce matin* – mais qui « n'exclut pas la pluralité » – *Un livre ennuyeux est bon pour dormir* – (1709, p. 168-169, § 344-346). Girard* refuse également de faire de *un* un article et entend « le renvoy[er] dans sa patrie », qui est celle d'un « adjectif pronominal qualifiant » (comme *quelques & plusieurs*) : *un* qualifie « une quotité vague purement ségrégative & non calculative ». Il oppose ainsi les deux exemples (a) *Un homme d'esprit ne se laisse pas attraper par deux fois* et (b) *J'ai perdu un louis au jeu* ; dans aucun des deux, *un* n'est article, dans (b) il est « unité calculative » ; dans (a), il est « une unité vague, qui prend indistinctement dans la totalité de l'espèce un individu comme exemple, pour la présenter par l'un des sujets qui la compose & non pour exclure les autres » (p. 201). Enfin une autre objection à la taxinomie de Port-Royal est la valeur extractive de *des*, qui pouvait justifier qu'on le rapprochât plutôt du partitif : « quand on dit des hommes ou de savants hommes, n'est-ce pas comme si on disait, une partie des hommes, ou une certaine quantité des hommes ? » (Restaut* 1730, p. 449). Outre ces raisons sémantiques un argument morphologique a été avancé plus tard par la grammaire historique, que résume Ayer (1900, p. 191) : formellement le pluriel de *un* est *uns*, et « *des* est le pluriel de l'article partitif et non pas le pluriel de *un*. »

Indépendamment des problèmes spécifiquement liés à *des*, un indice du statut longtemps incertain de *un*, nom de nombre ou article, est le fait qu'il ne reçoit pas une dénomination unanimement acceptée : c'est le « quatrième article » de Buffier*, « l'article *un, une* » de

Restaut* (1730). La même hésitation est perceptible dans les grammaires allemandes où *ein* est le plus souvent *unbestimmt* (« indéfini »), mais aussi *unbenennend*, « non dénommant » (Schottel* 1641), ou *undeutlich*, « indistinct » (Longolius 1715) ou encore « article de l'unité » chez Heynatz (1770), en écho sans doute à la « note d'unité » de Maupas. Les grammaires scolaires françaises du siècle suivant (Wailly* 1807, Noël et Chapsal*, Girault-Duvivier*) ne reconnaissent toujours d'autre article que *le, la, les*. L'argument de Girault-Duvivier vaut finalement tout à la fois résumé de questions restées non résolues et esquisse des évolutions futures : soit la fonction de l'article est de déterminer le nom (individu ou une espèce), auquel cas il est absurde de parler d'article indéfini ; soit on admet l'existence de plusieurs types d'articles, mais alors on obtient une liste ouverte, à laquelle il faudrait ajouter *tout, chaque, nul*, etc. Cet argument sémantique, qui ne fait pas appel aux critères distributionnels du début du XX^e s., énonce le même problème : celui des limites de la classe ainsi constituée. Les grammairiens auront par ailleurs, jusqu'à l'époque moderne, tendance à assimiler *définitude* et *détermination*, ce qui impactera durablement la réflexion sémantique sur l'article.

2. L'article et les théoriciens de la grammaire générale (de Port-Royal à Beauzée)

2.1. La notion de détermination

L'effort des théoriciens de la grammaire générale a essentiellement porté sur la sémantique de l'article. S'appuyant sur les acquis de la période précédente – la signification « naturelle » laissée aux noms par l'article « indéfini » (au sens du XVI^e s.) vs la « détermination » apportée par *le*, sur la sémantique lexicale introduite par Maupas*, etc. –, il porte essentiellement sur deux notions, celle de détermination et celle d'« étendue ». Toutefois, si ces notions gagnent indiscutablement en précision chez certains auteurs, leurs apports théoriques ne sont pas automatiquement conservés par leurs successeurs, et la réflexion générale ne suit pas une progression linéaire.

2.1.1. Port-Royal

C'est avec Port-Royal* (1660) que la fonction sémantique de l'article, comme outil de détermination du nom, sera clairement définie et analysée. Les Messieurs partent d'un point de départ connu, « la signification vague des noms communs et appellatifs », qui a pour conséquence que « presque en toutes les langues on a inventé de certaines particules, appelées *articles*, qui en déterminent la signification » (1676, p. 52). Les Messieurs reprennent en les ordonnant les observations de leurs prédécesseurs et attribuent comme eux « une signification fort confuse » au nom sans article (*Il a fait un festin de roi, ils ont fait des festins de rois*) à moins qu'elle ne soit « déterminée par le sujet de la proposition » (*Louis XIV est roi ; Louis XIV et Philippe IV sont rois*). Mais ils apportent deux contributions importantes. La première est la reconnaissance de *un* comme article « indéfini », qui « signifie un ou plusieurs individus vagues » (*Un roi détruira Constantinople ; Rome a été gouvernée par des rois (ou) par de grands rois*. 1676, p. 56). Leur second apport est une réflexion plus fine sur la valeur sémantique des noms précédés de *le*. Les Messieurs soulignent en effet la double valeur du « défini », générique ou spécifique, et le rôle du contexte dans la détermination : le nom avec *le* marque en effet « l'espèce dans toute son étendue » (*Le roi ne dépend point de ses sujets, Les rois ne dépendent point de leurs sujets*) ou « un ou plusieurs singuliers déterminés par les circonstances de celui qui parle, ou du discours » (« *Le roi fait la paix* : c'est-à-dire le roi Louis XIV, à cause des circonstances du temps [...] ». *ibid.*). Ce traitement de l'article tire nettement profit des analyses proposées par Lancelot* dans ses *Méthodes* des langues vulgaires, italien et espagnol (Fournier & Raby 2013).

La notion d'étendue permet ici d'affiner celle de détermination et d'apporter une réponse simple à une question qui allait devenir récurrente : celle de la valeur générique de l'article *le*. Contrairement à leurs prédécesseurs, les Messieurs distinguent en effet entre « détermination » et « restriction » de l'étendue :

Nous disons qu'un nom est *déterminé* quand il y a quelque chose qui en marque la détermination. Ce qui fait voir que par *déterminé*, nous n'entendons pas *restraint*, puisque selon ce que nous venons de dire, un nom commun doit passer pour déterminé, lors qu'il y a quelque chose qui marque qu'il doit estre pris dans toute son étenduë. Comme dans cette proposition : *Tout homme est raisonnable*. (II, 10, 1676, p. 81-82)

La « détermination » n'implique donc pas chez les Messieurs l'identification d'un référent individualisé, mais plutôt que soit indiqué ce qu'un linguiste d'aujourd'hui appellerait la référence virtuelle du mot. Cette « étendue » recevra plus tard chez Beauzée* une interprétation plus extensionnaliste, absente dans Port-Royal.

2.1.2. Régnier-Desmarais et Buffier

Les avancées de Port-Royal ne seront que partiellement reprises par Régnier-Desmarais et Buffier. Régnier-Desmarais* (1706), qui ne reconnaît que deux articles, le définit *le, la, les* et l'indéfinit *à, de*, ne reprend pas la distinction faite par la *GGR* entre détermination et restriction ; pour lui, le propre de l'article défini est « de restreindre à une signification particulière, un nom qui a de luy-mesme une signification vague, & qui peut s'appliquer à plusieurs sujets » (1706, p. 153), cette signification particulière pouvant s'appliquer soit à « une idée particulière » (*est-cevous le Prince ?*), soit à « une estenduë universelle » (*Le Prince doit estre juste & bienfaisant*) – c'est l'opposition spécifique/générique.

Quant à Buffier* (1709), il est plus fidèle à Port-Royal, en ce qu'il évite de parler de restriction de la signification, mais parle de définitude : l'article défini *le, la, les* « s'emploie devant les noms qui se prennent dans un sens *défini* ou *déterminé* ; comme l'article indéfini s'emploie dans un sens *indéfini* ou *indéterminé*, & c'est de-là qu'ils tirent chacun leur nom » (1709, p. 150, § 319) ; il distingue ainsi deux sortes de sens défini, le sens « *individuel* » et le sens « *spécifique* », selon que le nom désigne ou « un objet particulier » (*le soleil luit, l'homme qui m'instruit*) ou « toute une même espece d'objets » (*les hommes sont mortels, l'homme est mortel, ibid.*). Par contraste avec le défini, l'Article « indéfini » (= *de* et *à*) « s'emploie devant les noms pris dans un sens vague, indéfini, indéterminé ; c'est-à-dire [...] dans un sens qui ne marque ni distinction individuelle, ni totalité spécifique » (1709, p. 154, § 327).

2.2. Article et référence

2.2.1. Qu'est-ce que l'étendue ?

Nous avons vu que les Messieurs de Port-Royal* distinguent étendue et détermination : la détermination précise l'étendue sans forcément la restreindre. Quant à l'étendue d'une idée, c'est l'ensemble des « sujets à qui cette idée convient [...] comme l'idée du triangle en général s'étend à toutes les diverses espèces de triangles » (Arnauld et Nicole, *Logique*, 1683 [1662], p. 87). Cette idée peut être resserrée de deux façons, par l'ajout d'une autre « idée distincte », qui génère par exemple l'idée de triangle rectangle, soit « en y joignant seulement une idée indistincte et indéterminée de partie, comme quand je dis, *quelque triangle* : et on dit alors que le terme commun devient particulier, parce qu'il ne s'étend plus qu'à une partie des sujets auxquels il s'étendait auparavant ; sans que néanmoins on ait déterminé quelle est cette partie à laquelle on l'a resserré » (Arnauld et Nicole, *Logique*, 1683, p. 88).

Comme cela a été souvent souligné (cf. Auroux 1993, Point 2013), le problème posé par ces analyses est qu'étant fondées sur une théorie des idées et de leurs « sujets » (= ici *subjecta*) et non des objets du monde, elles restent seulement au seuil d'une distinction claire entre la relation (intensionnelle) d'hyponymie et relation (extensionnelle) d'un ensemble à ses éléments. Il revient à l'abbé Girard* et surtout à Beauzée* d'affranchir la théorie de la référence de la logique des idées.

2.2.2. Girard

Dans le IV^e Discours (1747, t. 1, p. 152-216), consacré à l'Article, l'abbé Girard entend reprendre à nouveaux frais « la nature de l'Article », et dégager cette première partie d'oraison « des embarras dont l'ont accablée ceux qui en ont écrit ». Girard critique ainsi les définitions (sémantiques, morphologiques ou distributionnelles) qui ont été proposées de l'article, et d'un point de vue purement taxinomique, il en revient à Meigret, en n'accordant le statut d'article qu'aux seules formes *le, la, les*. Sa démarche esquisse toutefois une inflexion théorique importante, car il rejette en effet hors du champ de l'article des opérateurs qui exercent bel et bien une fonction de détermination. *De, y* compris dans des constructions du type *de très habiles gens*, n'est pas un article, dit-il, mais une « particule extractive », qui montre que « la dénomination qu'elle précède est employée dans un sens d'extrait & non d'universalité » (1647, t. 1, p. 186). Ce qui distingue *d'habiles gens* et *les habiles gens* tient à « la différence de l'étendue du sens de la dénomination ; car lorsqu'on dit *les habiles gens*, la chose dénommée est représentée en généralité ; & lorsqu'on dit *d'habiles gens*, elle est représentée en portion ou en extrait. Cette restriction de sens est l'effet d'une particule & non d'un article » (1647, t. 1, p. 187). Les formes *du, de la* et *des* sont également traitées comme associant la particule *de* (« qui réduit en extrait la totalité de la chose dénommée par le substantif », p. 190) et l'article *le* ou *la*. En d'autres termes, cette restriction d'étendue, opérée par les morphèmes à base *de*, ne justifie pas qu'on en fasse des articles.

De même *un*, opérateur de « quotité », n'est pas un article, mais un « adjectif pronominal » (1647, t. 1, p. 368). Dans *Un homme d'esprit ne se laisse pas attraper par deux fois*, il est « une unité vague, qui prend indistinctement dans la totalité de l'espèce un individu comme exemple, pour la présenter par l'un des sujets qui la compose ». Dans *J'ai perdu un louis au jeu*, il est « unité calculative » marquant l'unité (1647, t. 1, p. 200-201). L'opération de détermination n'est donc pas le trait distinctif de l'article pour Girard, selon qui

l'ARTICLE est un mot établi pour annoncer & particulariser simplement la chose sans la nommer ; c'est-à-dire qu'il est une expression indéfinie, quoique positive, dont la juste valeur n'est que de faire naître l'idée d'une espèce subsistante qu'on distingue de la totalité des Etres ; pour être ensuite nommée. (1747, t. 1, p. 157-158)

En bref, l'article est un outil introducteur de référence, qui pose l'existence d'une entité avant toute opération de nomination et/ou de détermination : il donne « une idée préparatoire & indéfinie d'un objet qu'on va nommer » (*ibid.*, p. 158-159), son « institution primordiale » est de « nommer simplement les choses comme subsistantes » (*ibid.*, p. 203-204).

Alors que ses prédécesseurs ne différencient pas détermination intensionnelle et opération référentielle, Girard esquisse donc une analyse qui s'apparente à une théorie de la référentialité, dissociée de la détermination. Ceci apparaît clairement dans l'une des règles d'emploi qu'il fournit pour l'article *le, la, les*. La règle II indique en effet que « les substantifs sont abandonnés de l'article dans les occasions où ils sont employés à présenter la chose autrement que comme subsistante & espèce générique » (1747, t. 1, p. 204). En d'autres termes, en cas d'emploi non

référentiel du nom. Enfin à un moment où s'esquisse une première typologie des langues, l'article fournit selon Girard avec l'ordre des mots un critère de distinction entre langues « analogues » (censées suivre l'ordre « naturel » des idées), avec article et sans cas, langues « transpositives », à ordre libre, sans articles et avec cas, et langues « mixtes », qui ont cas et article (I^{er} discours, 1747, t. 1, p. 23-24). L'article endosse ainsi un rôle qu'il n'a jamais joué jusque là, celui de marqueur typologique.

2.2.3. *Beauzée*

Girard a cherché à dégager une fonction pure de l'article, distincte de la détermination. La démarche de Beauzée*, qui emprunte à Dumarsais* la distinction entre adjectif « physique » et adjectif « métaphysique », est voisine et constitue également un apport majeur de la théorisation de l'article. Chez Dumarsais, sont « physiques » les mots marquant une impression immédiate sur nos sens, et « métaphysiques » tous ceux supposant une intervention de l'esprit, c'est-à-dire non seulement les « déterminants » d'aujourd'hui, mais aussi des mots comme *semblable* et *différent* (1987 [1756], p. 183-187). Rien de tout cela chez Beauzée, chez qui cette terminologie sert à reformuler en termes logiques les réflexions de Port-Royal* sur l'étendue.

Beauzée définit l'adjectif comme une « espèce de mots [qui] servent à modifier les noms appellatifs, en ajoutant à l'idée de la nature commune qu'ils énoncent quelque autre idée accessoire » (1767, t. 1, p. 290-291). Sont « physiques » ceux qui modifient la compréhension d'un mot (c'est-à-dire les adjectifs qualificatifs : *triangle rectangle* dans l'exemple de Port-Royal). Sont « métaphysiques » ceux qui interviennent sur l'extension sans modifier la compréhension (ex. *quelque triangle*). « Il n'y a que deux choses qui puissent être modifiées dans la signification des noms appellatifs, savoir la compréhension & l'étendue : de là deux espèces générales d'Adjectifs, que j'appellerai *Adjectifs physiques & Articles* » (*ibid.*, p. 291).

Sont donc *articles* non seulement *le*, etc., mais tout aussi bien *cet*, *deux*, *plusieurs*, soit l'ensemble de ce qu'on appelle aujourd'hui les déterminants, c'est-à-dire tous les mots qui « font disparaître l'abstraction des individus, [et qui] indiquent positivement l'application du nom aux individus auxquels il peut convenir dans les circonstances actuelles » (*ibid.*, p. 304-305). Par rapport à Port-Royal, la différence, discrète mais centrale, concerne donc le statut de l'étendue, dont les éléments sont définis comme des individus et non comme les « sujets » d'une idée :

Par l'étendue de la signification, on entend la quantité des individus auxquels on applique actuellement l'idée de la nature commune énoncée par les noms. (*ibid.*, p. 236-237)

Cette notion est reprise et précisée dans l'article *Étendue* de l'*Encyclopédie méthodique*, où Beauzée établit une distinction entre le *degré d'étendue* (le nombre d'entités auxquelles une expression s'applique) et la *latitude d'étendue* (la quantité d'entités auxquelles elle est susceptible de s'appliquer). Cette distinction sera reprise par Guillaume qui oppose quant à lui « *extension* » (= latitude d'étendue) et *extensité* (= degré d'étendue). En d'autres termes, chez Beauzée, « l'étendue » reçoit une interprétation extensionnaliste, et se trouve ainsi dissociée de la « compréhension de l'idée », définie comme « la totalité des idées partielles qui constituent l'idée totale de la nature commune exprimée par les Noms » (*ibid.*, p. 290-291).

En ce qui concerne l'article, Beauzée ne le considère pas comme une catégorie de la grammaire générale « essentielle à l'Oraison, puisqu'elle ne se trouve pas usitée dans toute les langues », et notamment pas en latin (*ibid.*, p. 309-310), mais il justifie son choix terminologique de garder le terme d'*article* pour désigner les « adjectifs métaphysiques », au motif que c'est « le seul [mot] dont on puisse faire usage, pour ne pas introduire gratuitement un terme nouveau & pour suivre néanmoins les principes immuables d'une nomenclature raisonnée » (*ibid.*, p. 308).

En revanche, la perspective adoptée le conduit, tout comme Girard, à dégager une fonction pure de l'article (en substance sa fonction référentielle) et à donc distinguer deux sous-classes de l'article : « l'Article *indicatif* » *le, la, les* et « les Articles *connotatifs* ». L'Article *Indicatif* est présenté comme un pur indicateur d'étendue, qui ne précise aucune quotité d'individus : « il indique seulement d'une manière vague que la compréhension du nom appellatif doit être envisagée dans les individus » et le français l'oppose à l'absence d'article : *une robe de femme* vs *une robe de la femme* (*ibid.*, p. 312). Mais les langues ne disposent pas toutes de cet article et Beauzée cite le latin (qui oppose *toga mulieris* / *toga muliebris*), le basque et le suédois. C'est dans tous les cas aux « circonstances du discours » d'indiquer si le nom s'applique à l'ensemble des individus de la classe (emploi générique) ou s'il désigne « l'unité individuelle » (*ibid.*, p. 314-317). Nous retrouvons ici la même intuition que chez Girard, déjà en gestation dans les thèses de Port-Royal, l'idée que l'article n'a pas en soi une fonction de détermination.

Les articles « connotatifs », au nombre desquels Beauzée compte les indéfinis, les démonstratifs, les possessifs et les numéraux, ajoutent en revanche à la fonction fondamentale de l'article « quelque idée de précision plus ou moins déterminée », c'est-à-dire de quantification : « outre l'indication générale des individus qui caractérisent l'Article indicatif, ils marquent en même temps quelque point de vû particulier, qui détermine avec plus ou moins de précision la quotité des individus » (*ibid.*, p. 327).

2.2.4. Rationalisme et comparaison des langues

Peut-être sous l'influence des grammaires rationalistes francophones, cette idée d'une fonction référentielle de l'article, logiquement antérieure à son statut de « déterminant », se retrouve dans d'autres traditions grammaticales européennes. C'est le cas notamment chez Meiner* (1781), qui, dans un cadre méthodologique différent mais d'inspiration rationaliste comme chez Beauzée, s'intéresse à l'autonomie (*Selbständigkeit*) des noms et à leur statut logique au sein de l'énoncé (sujet vs prédicat). Pour Meiner (1781, p. 90-92), un nom est « autonome » lorsqu'il peut par lui-même désigner un individu, ce qui n'est pas le cas du « nom de classe » (le nom commun), auquel l'article « restitue » (p. 75-76) cette autonomie, en lui donnant la capacité à désigner des individus ou des groupes d'individus : la totalité des éléments de la classe avec l'article indéfini : *das Pferd ist öfters klüger als sein Reuter*, « le cheval est souvent plus intelligent que son cavalier » (p. 96), ou seulement quelques éléments, avec l'article indéfini). Significativement, l'article est chez Meiner comme chez Girard et Beauzée, l'occasion d'une amorce de réflexion comparative. Meiner le théorise, comme Beauzée, en s'appuyant sur la notion de classe, et y voit comme lui un outil permettant d'exprimer des informations que certaines langues, qui en sont dépourvues, ne peuvent exprimer ou doivent exprimer par d'autres moyens.

2.3. Le bilan de la grammaire classique

Les thèses de Girard et de Beauzée incarnent un moment théorique original dans la réflexion sur l'article à l'âge classique, qui ne sera que partiellement intégré par les grammairiens français ultérieurs, en partie parce qu'il est arrivé que la distinction entre intension et extension soit de nouveau négligée, en partie et surtout parce que la fonction de l'article a été généralement recentrée sur la détermination, alors qu'elle n'est chez Beauzée qu'une « connotation » ajoutée au sens fondamental de l'article. Si la reprise de la taxinomie élaborée par Beauzée repose donc partiellement sur un malentendu, elle a néanmoins contribué à stabiliser l'identification d'une catégorie générique, celle des « déterminants » des grammairiens modernes, qui regroupe les articles indicatifs et connotatifs de Beauzée.

Cette classification se retrouve chez Condillac*, pour qui l'article est une sous-classe des adjectifs, lesquels peuvent modifier le nom soit en « expliquant quelque qualité d'un objet », soit « en déterminant une chose », lorsqu'on la « considère dans toute son étendue » ou qu'on la limite (1947, t. 1, p. 482). Si Condillac ne reconnaît qu'un « véritable » article (*le*), il lui ajoute des mots faisant office d'article comme *un*, ou encore *tout*, *chaque*, etc. La liste fournie est en substance identique à celle Beauzée.

Destutt de Tracy* reprend également la dichotomie consacrée entre les adjectifs « qui modifient les idées dans leur compréhension, et ceux qui les modifient dans leur extension », en défendant ouvertement l'établissement d'une classe générique qu'il appelle quant à lui les « adjectifs déterminatifs », ajoutant que « peu [...] importe les dénominations. Puisque tous remplissent des fonctions du même genre et n'en remplissent pas d'autres, ils sont de même nature, et [il se sent] obligé de les réunir. » (1817, p. 101-102). Destutt reprend les distinctions de Beauzée : « Les adjectifs ou modificatifs sont de deux espèces. Ils modifient une idée dans sa *compréhension* ou dans son *extension* [...] » (*ibid.* p. 403 ; souligné dans le texte). Mais l'intuition d'une fonction référentielle pure, distincte de la nomination et logiquement antérieure à toute détermination, tend à s'effacer tandis que référence et détermination sont de nouveau reliées. Destutt argue en effet que le seul fait de nommer un objet implique son existence dans l'esprit du locuteur, et que dans « nos langues » (la perspective se veut évolutionniste) l'étendue est toujours précisée par un article. « Or, dire avec précision comment existe une idée, c'est dire encore plus positivement qu'elle est existante, que si on ne faisait que la nommer. » (*ibid.*, p. 62-63). Indice de la priorité de la fonction de détermination, le fait que Destutt considère (*ibid.*, p. 102) que le latin possédait lui aussi un article (le démonstratif *ille*), mais qui aurait été d'usage bien moins systématique qu'en français. Du point de vue de l'histoire des théories linguistiques, cette lecture rétrospective des morphèmes latins suggère au passage que la « grammaire latine étendue » (c'est-à-dire l'usage de catégories de la grammaire latine pour la description d'autres langues), pour avoir été le fait le plus massif ou le plus visible des grammaires de langue française, n'a pas pour autant empêché le développement de mécanismes symétriques. En l'occurrence, une catégorie de la grammaire grecque, « redécouverte » en français, contribue ici à la recatégorisation d'un morphème latin.

À l'orée du XIX^e s., l'abbé Sicard* publie deux ouvrages importants, dont l'un relate son expérience dans la rééducation de sourds-muets, et l'autre se veut une grammaire générale appliquée au français. Les deux livres trahissent l'influence de ses prédécesseurs, dont ils systématisent la taxinomie, mais Sicard s'éloigne davantage encore que Destutt de l'intuition logique qui fondait la classification de Beauzée. Ainsi pour Sicard, « l'étendue d'un mot » devient-elle « le lieu qu'il occupe pour l'esprit qui le considère » (1808, p. 99). La place accordée à l'enseignement des sourds-muets le conduit de fait à reformuler les notions de ses prédécesseurs en termes à la fois didactiques et cognitifs. – S'agissant de l'article, demande en substance l'auteur, comment donner à un sourd-muet l'intuition d'un morphème sans correspondant cognitif immédiat, qui exprime « de simples vues de l'esprit » ? (La formule semble un écho à Dumarsais*.)

Sicard recourt à la distinction usuelle en adjectifs physiques et métaphysiques. Les premiers déterminent la compréhension, les seconds, l'étendue, et il faudrait les appeler des *déterminatifs*, puisque leur rôle est de « circonscri[re] la trop vaste étendue du nom ». La « détermination de l'étendue [...] applique le nom appellatif à l'individu qu'on veut désigner » (1808, p. 122). Mais la distinction entre référence et détermination, tout comme celle entre restriction et détermination, disparaissent. Sicard affirme ainsi qu'on n'emploie pas l'article quand le substantif est pris « dans toute son étendue », comme dans *une table de marbre* (1808, p. 192).

L'article, écrit-il en revanche à plusieurs reprises, fonctionne comme l'anse d'un panier. Il permet d'ôter les noms « du milieu de ceux qui nous empêchent de les distinguer, et nous forcent de les confondre. Cette sorte d'anse donne à tout une sorte d'existence individuelle » (1808, p. 147-148). Plutôt qu'à la notion (logique) de référence, c'est à celle de sélection sur un ensemble que Sicard fait appel, une notion qu'il interprète en termes cognitifs. Il souligne dans le même esprit le rôle catégorisateur de l'article et la valeur anaphorique de *le*. Cette propriété était connue des grammairiens anciens, et elle est incidemment évoquée par Diderot dans un texte célèbre :

L'article *le* ou *icelui* n'est [...] qu'un signe employé pour désigner le retour de l'âme sur un objet qui l'avait antérieurement occupée ; et l'invention de ce signe est, ce me semble, une preuve de la marche didactique de l'esprit. (Diderot 1875 [1751], p. 36)

Mais Sicard semble être le premier grammairien français à l'avoir « retrouvée » et à en avoir fait un critère de classement. Il identifie en effet trois articles principaux : *un*, article dit « énonciatif », employé pour un objet qu'on voit pour la première fois, *ce* article « démonstratif », et *le* article « indicatif », tous les deux servant à désigner des objets que l'on connaît, mais le premier pour des objets qu'on a sous les yeux. Sicard reprend en substance la liste établie par Beauzée, en y ajoutant de « nouveaux articles » tel le *quel* de l'interrogative indirecte, sur la base de la commutation : *je ne sais pas quel sourd-muet sort de la salle* vs *le sourd-muet qui...* Il en conclut que *quel* est donc à la fois article et conjonctif (an VIII, p. 197).

3. L'article à l'époque moderne (XIX^e et XX^e siècles)

3.1. Persistance et traductions d'un horizon théorique

3.1.1. Le métalangage psychologique

Comparé à celui de leurs prédécesseurs, l'apport des auteurs du XIX^e s. se borne le plus souvent à reprendre à nouveaux frais les questions et taxinomies consacrées. En France notamment, le recul des grammaires générales au profit d'ouvrages d'orientation plus didactique, a pour conséquence que la réflexion théorique y semble l'écho assourdi de celle des périodes précédentes.

Certaines questions continuent néanmoins d'être débattues, notamment concernant le nombre d'articles. La tendance majoritaire est de considérer qu'il y a des articles « purs », et notamment *le*, *la*, *les*, et des « équivalents » d'articles. Néanmoins, la terminologie se stabilise et sera normalisée à partir de la fin du siècle dans les grammaires scolaires. Le principal problème, jamais vraiment résolu, quand il est du moins thématiquement, concerne donc le statut de la détermination et son rapport à la référence. Il arrive qu'on néglige même la distinction que faisait Port-Royal* entre restriction et détermination (cf. *supra*), avec cette conséquence que *détermination* et *indétermination* s'appliquent aussi bien, et parfois chez le même auteur, à des significations ou à des individus. Tout cela est visible chez Sicard.

Deux traits caractérisent la période moderne. Le premier – surtout caractéristique des grammairiens allemands, plus tardif et moins systématique en France – est la reformulation psychologique des catégories consacrées. De ce point de vue, les théories de l'article, ou leur formulation, semblent avoir été particulièrement sensibles à l'air du temps. Si, à toutes les périodes, l'objectif taxinomique reste la préoccupation centrale, la première période de la grammaire générale, nourrie de cartésianisme, abordait le langage en termes d'opérations de l'esprit. Beauzée les a réinterprétées en termes plus strictement logiques. Au XIX^e s., le balancier penche de nouveau du côté de la cognition, mais ce nouveau métalangage fonctionne essentiellement comme « idéologie scientifique » (au sens de Canguilhem 1977), sans que le gain explicatif en soit toujours évident.

Ainsi, dans le langage de la psychologie herbartienne, l'individualisation produite par l'article devient *aperception*. Défini ou indéfini, dans les deux cas, l'article exprime une « aperception individualisante », si ce n'est que dans le premier cas, aucun lien n'est établi avec d'autres représentation (article *un*), alors qu'il y en a un dans le second (article *le*) (Rozwadowski 1904, p. 34). C'est là un exemple de traduction dans le langage de la psychologie herbartienne de l'approche textuelle (*le* est anaphorique, mais non *un*) esquissée plus haut.

« L'article, écrit de son côté Mätzner (1885, p. 487), sert à caractériser le substantif, lequel exprime [...] l'objet pris en soi, selon la sphère de son existence telle que le locuteur l'intuitionne ». « Sous l'effet de l'article, la représentation en vient à appréhender chaque partie du discours, voire chaque membre de phrase plus étendu, avec la valeur d'un tout clos en lui-même et à lui conférer le statut d'un substantif concret ou abstrait. » (*ibid.*, p. 494). On observera que, du strict point de vue logique, ces formulations n'ajoutent pas grand-chose au constat de la fonction référentielle de l'article (première citation), et de son rôle catégorisateur (deuxième citation). Il s'agit essentiellement d'un changement de métalangage.

En milieu francophone, la reformulation cognitive des catégories grammaticales est plus tardive. Le seul théoricien d'envergure est Guillaume qui, au début du XX^e s., réinterprète de cette manière le concept d'étendue. L'article, écrit-il dans *Le problème de l'article*, « résume deux opérations mentales. La première est préparation de l'espace dans lequel le nom sera pensé. Ce qu'elle objective, c'est l'attente même de l'esprit. La seconde consiste à projeter le nom sur cet espace en l'y étendant plus ou moins » (Guillaume 1919, p. 59). L'article est donc un mot métaphysique, lequel installe un espace que le nom vient ensuite remplir. Nous retrouvons ici la *latitude d'étendue* introduite par Beauzée et le mécanisme cataphorique identifié par Girard, dont elle poursuit et accentue l'intuition, mais sa formulation est psychologique, et, elle est proche dans son principe des thèses de Sicard et de certains Allemands. Toutefois ce trait caractérise les premiers travaux de Guillaume, dont on verra d'autres aspects plus bas.

3.1.2. La stabilisation de la taxinomie

La seconde caractéristique de la période est la progressive stabilisation des cadres taxinomiques. La discussion se poursuit au XIX^e s. pour savoir si la fonction essentielle de l'article est d'indiquer le genre et le nombre du nom, ou s'il s'agit d'une fonction accessoire. – L'article est désormais conçu comme un opérateur de détermination, mais les auteurs tel Chevalet (1858, p. 89) qui en concluent que son rôle morphologique n'est qu'un « simple accident de son emploi » restent minoritaires.

La tripartition entre articles « défini » vs « indéfini » (au sens moderne) vs « partitif » s'impose quant à elle peu à peu, malgré la résistance de quelques auteurs, notamment d'ouvrages didactiques, qui ressassent le vieil argument : l'article indique que le nom est employé dans un sens déterminé, il n'y a donc qu'un seul article, à savoir *le* (Wailly* 1807 ; Noël et Chapsal* 1845, § II, 16).

Dans les faits, les taxinomies proposées par les grammaires européennes non francophones fournissent des indices indirects de la généralisation du modèle tripartite. Ainsi les grammaires allemandes sont-elles désormais nombreuses à adopter cette classification et à évoquer un « partitif », alors même que cette notion n'a pas de réalité morphologique en allemand (Meiner* 1781, p. 103-105 ; Götzinger 1830, p. 116-117) : « ce n'est pas seulement un objet déterminé ou indéterminé qu'on peut tirer d'une espèce, mais aussi une partie indéterminée de l'espèce. [...] Auquel cas le mot s'appelle un partitif ou un concept partiel » (Götzinger 1830, p. 116). La taxinomie de la grammaire générale a manifestement fourni des cadres conceptuels qui, non

seulement devaient peu évoluer par la suite, mais qui ont parfois irradié au-delà de leur domaine d'application. Le cas de « l'article latin » *ille* a été mentionné plus haut, l'invention, au siècle suivant, de « l'article zéro » sera évoquée plus loin.

Ces cadres généraux ne font toutefois pas disparaître les traits propres des traditions nationales, qui sont souvent corrélées aux spécificités des idiomes décrits. Ainsi, alors que les grammairiens français voient dans l'article un accompagnant du nom, les linguistes germanophones de cette période, se fondant sur les traits morphologiques et sémantiques de l'article allemand, le classent généralement parmi les pronoms. L'article serait ainsi un pronom « dont le contenu pronominal a disparu » de sorte que « la forme vide s'est transformée en outil au service du substantif » (Wunderlich 1892, p. 120-121). Certains comme Wegener (1885) en viennent donc logiquement à inverser les rapports de dépendance habituels, en considérant que l'article fournit une forme dont la substance est apportée par le substantif, lequel se trouve ainsi réduit à l'état de variable d'une fonction pronominale. Malgré une affinité avec la thèse de la nature cataphorique de l'article, cette modélisation, assez intuitive tant du point de vue logique qu'étymologique, est restée à cette époque largement ignorée de la tradition francophone.

3.1.3. La notion de déterminant

Au XX^e s., tandis que les nomenclatures officielles successives imposent peu à peu le terme de *déterminant*, le débat sur le nombre des articles et l'autonomie de la classe se poursuit, nourri pour l'essentiel des mêmes arguments. En faveur de la mono-classification, on retrouve la pétition de principe concernant la détermination : l'article, le démonstratif, le possessif, etc., sont des « déterminants » et doivent donc être regroupés dans une classe unique. Il s'y ajoute l'argument distributionnel de leur antéposition. Ces réflexions s'appuient en effet sur les langues d'Europe de l'Ouest, et ne prennent donc pas en compte les cas de postposition de l'article, y compris dans les langues européennes, qui interdisent d'accorder à ce trait une valeur générique. Significativement, alors que la toute première édition du *Bon Usage* de Grevisse* (1936) faisait de l'article une classe distincte de celle des « adjectifs » démonstratifs et possessifs, les éditions ultérieures adoptent à partir des années 1980 la ligne majoritaire. Grevisse avait été précédé sur ce chemin par Wagner & Pinchon (1962), et Dubois & Lagane (1973), et il sera suivi par la plupart des grammaires ultérieures.

Dans ce cadre conceptuel, la question n'est donc plus tant de savoir si l'article doit ou non être intégré dans une classe plus large, puisque cette position fait désormais consensus, mais de savoir si le maintien d'une sous-classe « article » au sein de la classe des déterminants est ou non justifiée, autrement dit de savoir si l'article présente ou non des propriétés spécifiques. Les grammaires se contentent le plus souvent d'alléguer sa fréquence et son « abstraction ». Ainsi Wagner et Pinchon estiment-ils que

l'article, en français, est le déterminant spécifique du substantif dans tous les cas où l'emploi d'un adjectif possessif ou démonstratif ne se justifie pas par une raison de sens ou de style. À la différence de ces deux adjectifs qui ont une valeur concrète, l'article apporte au substantif une détermination plutôt abstraite. (1962, p. 89)

Des arguments similaires se retrouvent chez Bonnard (1981, p. 171). Thématisé ou non, l'argument de l'« abstraction » est devenu au fil du temps un topos, étayé le cas échéant d'observations diachroniques. « A l'intérieur de chaque classe ou sous-classe de mots, il y aura une série de degrés possibles d'abstraction », écrit Brøndal* (1948, p. 144), et à ce titre, l'article doit, dit-il, être considéré comme « un démonstratif très abstrait » (1943, p. 142). Le propos se retrouve à l'identique chez nombre de typologues, qui affirment volontiers que toutes les langues

ont des démonstratifs, mais non des articles, lesquels sont le plus souvent issus de démonstratifs. Les articles sont « plus généraux et abstraits » (Creissels 2006, p. 132) « L'évolution qui transforme des démonstratifs en articles définis, poursuit l'auteur (*ibid.*), peut se résumer comme le développement de la possibilité de marquer l'identifiabilité d'un nom en faisant abstraction des raisons précises pour lesquelles ce nom peut être considéré comme identifiable. » (Nous ne sommes pas loin ici des intuitions de Girard et Beauzée.) En revanche, tout en gardant cette idée de l'article comme morphème « très abstrait », les typologues s'abstiennent des spéculations évolutionnistes restées courantes dans la période immédiatement antérieure. Cette évolutionnisme est affiché chez Guillaume et sera abordé plus bas, mais on le retrouve chez ses contemporains. Ainsi l'article est-il, par exemple pour Brøndal, « un produit de la civilisation, une acquisition tardive dans l'histoire des langues » (1943, p. 142), qui « n'est connu et conservé que dans les langues qui représentent un certain niveau de culture » (1948, p. 164).

3.2. Article et détermination

3.2.1. L'hégémonie d'une notion

Si, comme le suggère le commentaire précédent, l'article signale « l'identifiabilité », mais non les moyens de l'identification, on peut difficilement considérer qu'il « détermine » le nom, comme le veut le courant dominant. Cette voie alternative, dont on a vu qu'elle a été esquissée par Girard, est restée minoritaire, faute de distinction claire chez les auteurs entre identifiabilité, définitude et détermination.

Tout au long de l'époque moderne, la détermination tend en effet à fonctionner comme concept englobant, et il en résulte qu'on n'observe guère de découplage total entre référentialité et détermination. Bien souvent, même au XX^e s., les lecteurs de Beauzée négligeront son intuition d'une fonction référentielle pure et se contenteront d'opposer détermination sémantique et identification référentielle, c'est-à-dire en fait deux modes hétérogènes de détermination. Il y a là un verrou théorique qui, sinon en logique, du moins en grammaire, ne sera levé que tardivement, et de manière biaisée, par l'introduction du concept d'actualisation. Certains auteurs opéreront toutefois pour un découplage inverse en privilégiant l'intensionnalité (c'est-à-dire en esquissant une généralisation abstraite du concept de détermination sans recourir à l'extension). Ce sera notamment le cas de Gustave Guillaume, puis, chez les contemporains, en référence explicite à Guillaume et à Beauzée, de Stefan Karolak.

Sans nécessairement trouver une formulation satisfaisante, ni se stabiliser dans une terminologie, la distinction entre *référer* et *déterminer* (ou *identifier*) s'esquisse néanmoins chez de rares auteurs, par exemple grâce à la notion d'individuation. Ainsi chez S. Ayer :

L'article est un mot qui fait prendre *individuellement* le nom qu'il précède ; sa signification fondamentale est donc d'*individualiser* et par conséquent de distinguer un objet d'autres objets de la même espèce : **Le chien** du *fermier a mordu un enfant*. Or, on peut individualiser un objet déterminé ou un objet indéterminé; de là deux articles, l'article *défini* : *le, la, les*, et l'article *indéfini* : *un, une*. (1900⁴[1876], p. 189)

Mais le plus souvent la fonction de l'article est réduite à la détermination. C'est le cas chez Girault-Duvivier* (1856, p. 213), dont la distinction entre signification et étendue ne va guère au-delà des analyses de Port-Royal*, ou encore chez Chevalet qui estime que l'article permet de préciser « une étendue de signification déterminée » (1858, p. 107). Certains, comme Darmesteter, considèrent que la détermination du substantif est assurée par ses expansions, sans parvenir à attribuer une fonction sémantique spécifique à l'article (1876, II, p. 106, cité par Ayer, p. 189). Du point de vue terminologique, on notera au passage que, dès le début du XIX^e s., Simon

(1819, p. 43) fait de l'article *un signe déterminant* et Sudrié un *déterminatif* (Sudrié 1828, p. 61 ; cf. Point 2013, p. 220).

Au siècle suivant, l'introduction du concept d'actualisation ne suffira pas à affranchir la référence de la détermination. Ainsi, parmi bien d'autres, Vendryes* :

En français, la détermination se marque au moyen de l'article. Comparez : "vous êtes impertinent", à : "vous êtes un impertinent" ou encore à : "l'impertinent !". Lorsque l'adjectif est précédé de l'article, cela implique non pas seulement que le personnage en question a la qualité d'être impertinent, mais qu'il concentre pour ainsi dire en lui cette qualité, qui le classe et le détermine. (1921, p. 156)

Les propos sont très voisins chez Brunot* (1922, p. 167), Wagner et Pinchon (1962, p. 89), ou encore Chevalier & *al.*, selon qui

l'article est l'outil fondamental de la détermination du substantif. C'est lui qui permet d'établir une différence entre le substantif virtuel, tel qu'il se trouve dans le dictionnaire, et le substantif déterminé, tel qu'il est utilisé dans la phrase. Ce n'est pas l'article qui détermine le substantif, mais c'est lui qui indique si le substantif est déterminé ou non. (1964, p. 213)

On relèvera ici l'identification entre *actualisé* et *déterminé*. Ces analyses se retrouvent sans modifications substantielles dans les grammaires de référence actuelles, ainsi que chez la plupart des auteurs étrangers, et notamment chez Bloomfield* pour qui l'article est un *limiting adjective* ou un *determiner* (1933, p. 203). C'est à son influence qu'est attribuée l'introduction du terme lui-même dans la nomenclature française. Mais, nonobstant le recours à des critères distributionnels, l'espace était depuis longtemps préparé pour cette introduction.

3.2.2. Les conséquences du modèle

Cette priorité de la détermination a généré plusieurs problèmes, dont le plus récurrent est l'emploi générique de *le* et de *un*. Faute d'explication systémique, certains auteurs en sont conduits à supposer un phénomène diachronique d'extension incontrôlée des emplois. Ainsi Brunot* qui consacre tout un passage de *La pensée et la langue* à l'« extension de l'article hors de son rôle propre » :

L'article, loin de manquer là où le nom est déterminé, s'est de proche en proche étendu à des noms qui ne le sont pas [...]. Mais comme il a gagné de proche en proche, le sens s'est effacé. (1922, p. 167)

G. et R. Le Bidois, pour qui l'article « restreint l'extension du nom » (et qui négligent donc les apports de Port-Royal*), n'ont d'autre solution que d'évoquer « le génie de notre langue » pour expliquer les emplois génériques (1935-1938, p. 37). Il s'agit là de cas presque caricaturaux, mais ils sont symptomatiques des apories auxquelles conduit la théorie de la détermination. En dehors du problème spécifique posé par la genericité et l'hétérogénéité des « valeurs » qui lui sont attribuées, l'emploi même de l'article peut faire problème, comparé à des situations qui semblent intuitivement plus transparentes (l'absence d'article en contexte générique dans les langues germaniques par exemple). Comme précédemment, l'explication se limite le plus souvent à un constat diachronique. Ainsi chez Bréal* :

Il est arrivé toutefois que l'article a fini par être introduit là où il n'apportait aucune aide appréciable. On peut dire que les langues où il rend le plus de services sont celles qui restent libres, selon le sens, de l'employer ou de l'omettre. Il est certain que le français, depuis deux siècles, en a étendu l'usage plus que de raison, en sorte qu'il est devenu moins utile à mesure qu'il devenait plus indispensable. (1897, p. 213-214)

Soixante ans, plus tard, Ulmann (1952, p. 92) observe que « l'article est devenu pur "actualisateur", c'est-à-dire un outil grammatical dénué de substance significative et que l'on préfixe machinalement à tout substantif », et qu'à mesure qu'ils perdaient leur autonomie sémantique, « l'importance syntaxique [des mots outils] s'est accrue de plus en plus depuis le latin et surtout depuis l'ancien français ». Hormis l'appel au rôle « actualisateur » de l'article, le propos n'est guère différent de celui de Bréal.

L'emploi systématisé de l'article deviendra « mécanisation », ou encore « servitude grammaticale », ces mots signant le constat de l'irréductibilité de la part d'arbitraire générée par l'évolution diachronique. Ce qui impliquait qu'une description des emplois visant l'exhaustivité se trouvât tôt ou tard contrainte de recourir à de simples critères statistiques. Sous une forme plus sophistiquée, le même constat est formulé par Creissels, à propos d'un cas bien connu en typologie, l'emploi « neutre », non marqué, du « défini » :

Une situation semblable s'observe en basque où la forme définie n'implique pas le caractère identifiable du nom et où le suffixe caractéristique de cette forme pourrait à très peu de choses près être simplement caractérisé comme par défaut, présent si et seulement si le constituant nominal ne comporte aucun autre déterminant et dont la présence signifie simplement que l'énonciateur ne juge pas utile de spécifier une modalité de détermination précise. (2006, p. 134-135)

Du moins dès lors qu'à défaut d'identification, même le critère minimal d'identifiabilité ne peut être invoqué, la thèse de la détermination perd-elle ici son dernier argument, et il ne reste au linguiste qu'à invoquer un emploi « par défaut » (*ibid.*).

3.3. Deux inventions du XX^e siècle ?

3.3.1. La notion d'actualisation

Le concept d'actualisation fournit une bonne illustration typique de la stabilité des cadres conceptuels, par delà les changements de référentiel. Cette notion est introduite par Bally dans son compte rendu de *La pensée et la langue* de Brunot (1922), puis développée une dizaine d'années plus tard dans un travail à prétentions plus générales (1932). Pour Bally*, la langue est un « système de signes *virtuels* destinés à être *actualisés* dans chaque circonstance, pour l'expression d'une pensée donnée [dont le fonctionnement] consiste à transformer le virtuel en actuel » (1922, p. 118). En conséquence, « pour devenir un terme de la phrase, un concept doit être actualisé. Actualiser un concept, c'est l'identifier à une représentation *réelle* du sujet parlant ». L'actualisation est donc chez Bally un concept générique : l'article actualise le nom, les temps grammaticaux actualisent le verbe, mais les embrayeurs, l'anaphore, le geste, et tout élément contribuant selon Bally à « insérer » une notion dans la réalité sont également des actualisateurs, y compris l'anaphore à titre d' « actualisateur indirect » (1932, p. 84).

Tout cela n'avait rien de bien original et reformulait simplement en langage peu ou prou saussurien (*e.g.* « langue » vs « parole ») la vulgate selon laquelle « ce qui confère aux mots, lesquels ont en soi une signification abstraite, une relation à quelque chose de concret, est leur association avec les parties du discours [...] dont la fonction est d'exprimer le concret, et notamment avec l'article, lorsqu'une catégorie de ce type s'est développée » (Paul* 1920 [1880], § 55, p.78). Une vulgate issue elle-même d'une longue tradition : alors qu'elle pourrait paraître très éloignée des réflexions sur l'étendue développées par la grammaire générale, la notion d'actualisation reconduit en effet sous d'autres habits les distinctions fondamentales établies par Beauzée : « Le concept virtuel, écrit Bally (1932, p. 77), est indéterminé en extension : il est impossible de penser que la notion de *fleur* comprenne un nombre fixe de choses appelées "fleurs", la notion de *marcher* un nombre fixe d'actes de marche [...]. » En revanche,

l'actualisation a pour effet de renverser le rapport entre l'extension et la compréhension des concepts ; en effet, un concept actualisé est déterminé en extension et indéterminé en compréhension. Tout ce qui est pensé comme *réel* est conçu comme déterminé, ou tout au moins comme déterminable, en quantité, même lorsque cette quantité est impossible à vérifier. (*ibid.*)

La « caractérisation » par contre « spécialise les concepts virtuels » (*ibid.*, p. 88). Nonobstant de légères différences de terminologie, « caractérisation » et « actualisation » sont distinctes comme l'étaient la compréhension et l'étendue chez Beauzée. « *Un concept virtuel est caractérisé par un virtuel* (son caractérisateur), *et actualisé par rapport à un actuel* (son actualisateur). Comparez “fils de fonctionnaire” et “le fils de *ce* fonctionnaire» (“d'*un* fonctionnaire”), “oiseau ” et l'oiseau *que j'entends chanter* » (*ibid.*, p. 89). La « caractérisation » est toutefois plus générale que la détermination chez Beauzée : un phonème est « caractérisé » par des traits, un mot par son appartenance à une classe grammaticale. En bref est « caractérisation » tout trait permanent (soit, pour Bally, « de langue ») d'une entité linguistique.

Au total, hormis sa grande généralité (sa « puissance » si l'on veut), le couple introduit par Bally reconduit pour l'essentiel une distinction classique. Mais le cadre a changé puisque le problème de l'étendue des idées et des mots est ici affaire d'opposition entre « langue » et « parole », elle-même peu ou prou identifiée à la distinction entre lexique et syntaxe. Ce modèle, qui tendait à associer référence et détermination, a rencontré les mêmes obstacles que ses prédécesseurs, et notamment la difficulté à fournir une explication cohérente des emplois génériques de l'article, et, plus encore, d'emplois qui semblent confiner à des valeurs non référentielles. Ainsi, Bally estime-t-il que :

l'article n'actualise pas dans des expressions telles que « examiner avec *une* grande attention, avec *la* plus grande attention [...] », parce que l'analogie de « examiner avec attention, ou attentivement » est inévitable et prouve que tous ces tours relèvent de la caractérisation virtuelle [...]. En français, l'article défini a perdu toute valeur actualisatrice dans les très nombreux tours qui forment avec le verbe une notion virtuelle complexe, autrement dit un composé. Quelques exemples suffisent : *chasser le tigre* (par opposition avec « Nous chasserons le tigre qui dévaste notre forêt »), *pêcher à la ligne, aller à la messe, au bal, au café*, etc. (*ibid.*, p. 89-90)

Il ne restait alors à l'auteur d'autre issue qu'à en appeler à la factualité diachronique, comme avant lui Bréal et aujourd'hui Creissels, qui, à propos d'exemples semblables, conclut parallèlement à la valeur non référentielle de l'article (Creissels 2006, p. 131). Il s'agissait pourtant là d'une aporie générée par le modèle explicatif lui-même : si employer l'article, c'est « actualiser » une notion et si l'actualisation consiste à indexer un élément *déterminé* du monde, alors les emplois précédents ne peuvent qu'être relégués aux franges de l'anomalie, effets d'une mécanisation aveugle ou vestiges de systèmes disparus. H. Paul* de son côté poursuivait ses remarques par le constat que

le plus souvent l'emploi de [l'article] s'est toutefois tellement étendu qu'il n'est pas limité à la fonction d'individualisation, mais qu'il est également adjoint au nom lorsque celui-ci exprime un concept générique. Les langues qui n'ont pas développé d'article emploient également les mots abstraits sans marque langagière spécifique pour désigner quelque chose de concret (Paul 1920 [1880], p. 78),

une remarque qui ne faisait que reprendre une thématique récurrente depuis Meiner* (1781).

Fondée sur une conception datée du fonctionnement langagier (la « langue » censée préexister à la « parole », Bally 1932, p. 83), n'offrant, comme on vient de le voir, qu'un gain explicatif limité par rapport à la formulation classique, la notion d'actualisation s'est néanmoins rapidement intégrée à la terminologie usuelle des linguistes. Elle est par exemple déjà présente chez Frei*

(1929, p. 195) et glosée par Ullmann (1952, p. 92 sq.). Si, dans les années 1960, les grammaires de Brunot & Bruneau (1962 [1933], p. 227) et de Chevalier & al. (1964, p. 220) emploient encore le mot *actualiser* sur un mode citationnel – soulignant ainsi son statut de néologisme conceptuel –, son succès ne s'est jamais démenti ensuite, attestant de la prégnance imaginaire d'une idéologie scientifique nourrie de psychologie spontanée.

Hors de France, en dehors du distributionnalisme, les interprétations du rôle de l'article sont analogues, tout en faisant occasionnellement appel à des systèmes de référence différents. Ainsi Hjelmlev* (1928), qui liste les fonctions attribuées à l'article, leur préfère quant à lui une interprétation traditionnelle de l'abstraction :

On a conçu les articles comme « définis » ou « déterminants », comme « individualisants », comme « actualisants ». La nature de l'article serait la définition, la détermination, l'individualisation, l'actualisation. Tous ces termes nous semblent inexacts. Selon nous, la vraie nature des articles est la concrétisation. Les notions de « concret » et d'« abstrait » ont été employés dans beaucoup de sens différents [...]. Nous employons ici les termes dans le sens pur et primitif : une notion concrète est une notion qui implique toutes les qualités, et une notion abstraite est une notion qui fait abstraction d'une ou de plusieurs des qualités de l'objet envisagé. (1928, p. 335)

Pour Winkler (1930, p. 451), un peu plus tard, l'article rend le concept nominal « intuitionnel » (*anschauungsmäßig*), alors que son absence le fait apparaître « de manière purement conceptuelle ». Exemple fourni : *en voiture* vs *dans la voiture*. Il ne s'agit là que de quelques exemples.

3.3.2. L'article zéro

L'« article zéro », censé donner un statut aux emplois du substantif sans « déterminant », est la deuxième notion introduite par les grammairiens du XX^e s. Du point de vue purement taxinomique, elle s'apparente à la vieille notion d'article « indéfini » qu'on trouve aux XVI^e et XVII^e s., si ce n'est qu'elle la formule à l'aide d'un autre référentiel, et connaît par ailleurs une évolution entre son introduction en France par Guillaume (1919), qui fut peut-être le premier à utiliser l'expression, et son implantation dans la terminologie grammaticale.

Guillaume s'efforce, dans *Le problème de l'article*, de rendre compte des valeurs contextuelles prises par le substantif sans article, au regard, d'une part, des emplois avec article (ex. *rendre justice/rendre la justice*), d'autre part, de la distorsion sémantique que ce dernier subit éventuellement dans ces contextes. Il traite là de questions classiques, mais il y ajoute vers la fin du livre une perspective plus diachronique en supposant que le maintien (ou la réapparition) en français moderne d'emplois sans article s'explique par la prise de conscience par les locuteurs (Guillaume dit « l'esprit ») des potentialités sémantiques d'une tournure devenue périphérique au regard de la construction dominante et faisant donc contraste avec elle. Selon lui, l'exploitation de ces potentialités conduit à terme à des valeurs stabilisées. « On peut alors vraiment dire, conclut-il (1919, p. 251), qu'un nouvel article, – l'article zéro, – a été inventé. »

Comme on le voit, l'expression *article zéro* est rétrospectivement motivée chez Guillaume par des arguments quasi stylistiques, ou du moins contextuels, plutôt que par des considérations purement formelles ou morphologiques. Dans les faits, l'expression commute du reste chez lui avec *article supprimé* ou *traitement zéro*.

La notion d'« article zéro » se retrouve ensuite chez d'autres auteurs francophones, ou publiant occasionnellement en français (tel Hjelmlev*), mais ne semble pas s'être implantée que plus tard dans le monde anglo-saxon ou germanique. Elle est longuement commentée par Bally* (1932), chez qui elle apparaît cette fois, de façon plus nette encore que « l'actualisation », au confluent de

postulations traditionnelles (concernant en l'occurrence l'emploi référentiel des substantifs) et du structuralisme naissant (à propos du « signe zéro »).

Chez Bally, la théorie du « signe zéro » est en effet indépendante de la réflexion sur l'article, et se fonde généralement sur la thèse saussurienne de la « valeur » oppositionnelle des signes. Ceci explique que Bally en fasse un emploi extensif, l'utilisant par exemple pour analyser les cas de dérivation dite « régressive » : contrairement à *laver/lavage*, *régler/règlement*, des substantifs comme *marche* ou *Pflug* (« charrue ») sont obtenus par troncation à partir de *marcher* et *pflügen* (« labourer »). Le substantif abstrait est donc marqué négativement, ce qui conduit Bally à estimer que « les mots *marche*, etc. ont un *suffixe zéro* de nom d'action » (1932, p. 160).

Ce simple exemple suffit à montrer que la perspective outrepassa l'idée guillaumienne qu'un élément puisse fonctionner par contraste, car elle en fait un principe systémique : tout indice est censé être « signifiant », fût-ce par défaut. Cette notion de « suffixe zéro » est donc à prendre ici littéralement, en corrélant, voire en assimilant, une hypothèse systémique (l'idée qu'il existe des marques par défaut dans un système d'oppositions différentielles) à un observable concret, ce qui justifie alors qu'elle soit exprimée dans le langage de la terminologie traditionnelle, en l'occurrence la notion de « suffixe ». Une position ontologisante que *Le problème de l'article*, rédigé pour l'essentiel avant la publication du *Cours* de Saussure, n'adopte pas.

Bally invoque ce « signe zéro » dans des contextes très divers. Ainsi l'ellipse est-elle qualifiée de « représentant zéro » (1932, p. 127), les verbes transitifs directs ont une « préposition zéro » (p. 253). Enfin le substantif peut lui aussi recevoir un actualisateur zéro. Dans *Hommes, femmes et enfants (furent passés au fil de l'épée)*, écrit-il, « en apparence, point d'article ; mais en fait il est zéro : *hommes, femmes et enfants* équivaut à "l'ensemble formé par les hommes, les femmes et les enfants" ; il va sans dire que cet article se rapporte au tout, et le type est bien distinct "*les hommes, les femmes et les enfants*" » (1932, p. 95). Cette glose n'est nulle part explicitée et vaut argument d'autorité. De même, dans *Cicéron, orateur romain*, l'auteur estime que « l'apposition [...] a un actualisateur zéro qui se déduit des tours similaires et interchangeables [...] « Cicéron, un orateur romain », ou de « Cicéron, l'orateur romain » (p. 294). Cette même équivalence avait servi plus tôt à l'auteur d'argument pour poser que l'article n'y est pas un actualisateur (cf. *supra*).

Malgré ces incohérences, le principe sous-jacent est clair. Pour Bally, ce qui vaut pour la morphologie vaut pour la syntaxe : toute différence est un signe, il y a donc des « signes zéro », et donc un « article zéro ». Il s'y ajoutait un gain terminologique : comparée à « absence d'article », outre une apparence de plus grande technicité, l'expression permettait d'obtenir, au moins verbalement, une taxinomie sans reste : article défini, indéfini, partitif, et désormais article zéro (déjà chez Meillet 1919, p. 179). Et ceci explique sans doute en partie son succès ultérieur. Les grammairiens ont néanmoins souvent eu des difficultés à justifier cette création, alors même qu'ils utilisaient la formule.

Cette lexicalisation, parfois assortie d'une démotivation a été progressive. La *Grammaire du français contemporain* consacre un commentaire à « l'article zéro » (Chevalier & al. 1964, § 337, p. 220-221), mais la formule est immédiatement paraphrasée par *absence d'article*. Postérieure d'une trentaine d'années, la *Grammaire critique* de Wilmet (1993) montre tout à la fois que la notion est désormais suffisamment intériorisée pour engendrer des variantes, et que, quelle qu'en soit la formulation, elle peine encore et toujours à trouver sa justification. Wilmet (1993, p. 148) parle en effet d'un *quantifiant zéro* qui « refuse d'enregistrer une quelconque extensivité, soit que la langue estime superflu de repréciser l'extensité ou l'extension (type 1), soit qu'on dénie par ce moyen toute son indépendance au nom (type 2) ». D'un point de vue purement descriptif, il s'agit

des deux types habituels – absence d'article en emploi référentiel (1) et non référentiel (2) –, déjà identifiés par les grammairiens classiques. Mais il s'y ajoute un artefact verbal : un zéro qui n'indique rien en lieu et place d'une absence d'indication. Après s'être généralisée hors du monde francophone, y compris dans la grammaire générative, elle fait aujourd'hui l'objet de critiques de la part d'auteurs qui s'interrogent sur le rendement théorique de cette notion (cf. par ex. Berezowski 2009).

4. Deux tentatives d'intégration du savoir ambiant dans un modèle organique

4.1. L'héritage de la grammaire générale

Plongeant souvent leurs racines dans la grammaire générale, nombreux sont les auteurs au XX^e s. à s'être efforcés de donner un cadre systématique à la théorie de l'article. En France, deux théories sont particulièrement emblématiques à cet égard, celle de Damourette et Pichon* d'une part, de Guillaume* d'autre part. Leur particularité est de présenter des traits singuliers, voire isolés des courants dominants, tout en fournissant un éclairage utile sur certaines orientations ultérieures.

4.2. L'article chez Damourette et Pichon

Le monumental *Essai de Grammaire de la Langue Française* de Jacques Damourette et Édouard Pichon* (désormais D&P) s'appuie explicitement sur les grammaires des XVII^e et XVIII^e s. Les auteurs, qui soulignent la valeur anaphorique de *le*, proposent une tripartition ordonnée entre *un/ce/le*, voisine de celle en trois articles « énonciatif », « démonstratif » et « indicatif », introduite par Sicard (cf. *supra* 2.3). On relève même chez eux des éléments puisés plus haut dans la tradition grammaticale, et notamment des traces de classification casuelle, associées à une interprétation « extractive » du partitif.

Caractéristique également de cet héritage, la volonté d'identifier des articles « purs ». Même si, comme on va le voir, les critères ne sont pas identiques à ceux de Beauzée*, la distinction établie par ce dernier entre articles indicatifs (indiquant la seule « étendue ») et articles connotatifs (qui y ajoutent d'autres « idées ») trouve un écho perceptible chez D&P, qui identifient comme « *articles purs* ceux des articles qui ne contiennent aucun autre taxième » (§ 2443).

Les auteurs rapprochent simultanément cette fonction « pure » de l'article des tentatives analogues de leurs contemporains dont, naturellement, Bally. L'article, écrivent-ils, « intervient pour définir le quantum de substance qui va être appelé à jouer un rôle dans le fait phrastique; c'est ce que nous appelons asseoir le substantif dans sa substantivité, c'est ce que M. Bally appelle l'actualiser » (§ 2449).

La typologie des articles proposée par D&P est toutefois intégrée dans une modélisation plus vaste qui inscrit en un seul et même mouvement de définitude croissante le contenu purement lexical d'un item (le « sémième ») et les marques formelles (les « taxîèmes »); c'est-à-dire, dans l'ordre, le genre (la « sexuisemblance » appréhendée chez eux à la manière d'un classificateur), puis, selon un principe d'extériorité croissante du trait à l'égard des propriétés ontologiques de l'objet : la quantification (la « quantité »), à laquelle les auteurs intègrent la distinction entre saisie « massive » ou « comptable », et enfin ce qu'ils appellent l'« assiette », c'est-à-dire l'état de connaissance que les interlocuteurs ont d'un objet – nouveau : *un*, présent : *ce*; déjà classifié : *le*. On voit ainsi qu'en soi les notions introduites par D&P ne sont guère originales. En revanche l'élargissement qu'ils proposent de la catégorie de l'article se fonde sur des considérations très différentes de celles qui ont conduit le distributionnalisme à introduire la

notion de « déterminant », tout comme elles divergent de la manière, usuelle depuis le XIX^e s., de présenter le rapport entre article et démonstratif, qui pose le caractère dérivé et « plus abstrait » de l'article à l'égard du démonstratif. L'approche diverge enfin d'une analyse multifactorielle, qui listerait les différents indices (morphologiques, syntaxiques, contextuels, etc.) assurant l'identification d'un référent. Les auteurs parlent quant à eux de « pensée », inscrite dans le temps, ce qui justifie à leurs yeux l'établissement d'une chronologie idéale des taxèmes, qu'on retrouve un peu plus tard, assumée chez Guillaume et, sous une forme nettement plus discrète, chez Coseriu.

4.2.1. « *Quantitude* » et « *assiette* »

La typologie de D&P se présente donc plutôt comme une description d'opérations mentales ou logiques induites d'une taxinomie des formes. En dépit du sur-titre de l'ouvrage (*Des mots à la pensée*), le cadre conceptuel est aristotélicien et la présentation (sinon la méthode) est onomasiologique. La décorrélation entre formes et fonctions qui en résulte permet aux auteurs de proposer une classification systématique, sans qu'ils soient gênés par l'irrégularité des emplois ou par l'interférence de plusieurs fonctions au sein d'un même morphème.

Le processus de définitude qui sert de charpente à la présentation s'opère selon eux en deux temps. À la catégorisation opérée par la lexie (le « sémiome » dans leur terminologie) succèdent les « taxèmes » (c'est-à-dire les catégories structurant la mise en discours). Deux taxèmes sont pris *in fine* en charge selon eux par l'article.

Le premier est la « quantitude », sous laquelle ils regroupent le nombre proprement dit, et ce qu'ils appellent la « putation », en désignant par là les deux façons d'appréhender une substance : soit sous forme discontinue (*un mouton, des moutons*), soit sous forme continue (*du mouton*). Le nombre proprement dit (la « blocalité » dans leur terminologie) indique « si en ce résultat brut, le quantum considéré est d'un seul tenant ou constitué de blocs substantiels séparés par des solutions de continuité » (= « 1 » vs « plusieurs »).

Le second taxème est l'« assiette », qui n'indique pas un accident de la substance comme l'est encore la « quantitude », mais une détermination indépendante de cette substance. Distincte des autres taxèmes selon un principe analogue à celui qui fonde l'opposition chez Beauzée entre article « physique » et article « métaphysique », elle est donc « de nature à rendre de moins en moins nécessaire, à mesure que la chose substantielle et plus connue et mieux définie, les indications quantitatives la concernant » (§ 339). La perspective des auteurs n'est pas pour autant référentialiste, car ces derniers n'évoquent pas l'identification d'un objet du monde, mais la connaissance que les sujets en ont.

Les étapes de cette connaissance sont marquées par les trois articles *un, ce, le*, que D&P, de manière symptomatique, présentent selon un ordre inversé, qui en accentue la vectorisation :

La pensée s'inscrit toujours dans le temps, et dès lors les substances se présenteront forcément à nous soit comme déjà connues et classées par l'esprit (notoire), soit comme se classant actuellement (présentatoire), soit comme inconnues jusqu'alors (transitoire). (§ 364)

L'assiette notoire « représente un quantum de substance au sujet duquel il n'y a ni équivoque, ni choix possible. C'est cette définitude parfaite que nous appelons la notoriété » (§ 367). Les auteurs évoquent les critères habituels : cette définitude peut être générique, contextuelle, situationnelle, etc., tandis que l'héritage de la notion classique d'étendue (couverte ou non en totalité) transparaît clairement :

Le caractère commun de tous les quanta substantiels notoires est d'être *totaux*, en ce sens qu'ils répondent à la totalité d'un certain domaine délimité exactement et possédant seul une certaine

quantité d'être. Le substantif placé à l'assiette notoire est exactement et rigoureusement déterminé. (§ 371)

Mais contrairement à ce qui se passe chez Beauzée, ces réminiscences sont intégrées dans une genèse idéale des opérations, dont l'assiette notoire est l'aboutissement. Les autres « assiettes » sont alors autant d'étapes en amont de cette « définitude ». L'assiette « présentatoire », marquée par le démonstratif *ce*, indique une notion individualisée comme l'assiette notoire, à cela près que cette définitude doit s'appuyer sur d'autres indices (dont on dirait en langage ordinaire qu'ils ne sont pas présumés par le SN, mais obtenus par déixis ou anaphore).

En remontant encore d'un degré, on obtient l'assiette « transitoire », marqué par *un* et *du*. Il s'agit du degré initial, donc « transitoire » pour D&P, où l'individualisation, réduite à un « sémiome » pourvu d'une « quantité », s'effectue indépendamment de toute définitude. C'est pourquoi « ce quantum est, ainsi, soit occasionnellement désigné sans qu'on y revienne ultérieurement jamais, soit susceptible de recevoir ensuite telle définitude que les interlocuteurs voudront lui donner. Le transitoire est donc le point d'où l'on part pour l'établissement des définitudes » (§ 379). Ce schéma permet à D&P de rendre compte des similitudes entre les emplois génériques de *un* et de *le*. L'absolue indétermination en amont de toute définitude rencontre en effet l'emploi absolument général de *le* (lorsqu'il y a couverture totale du contenu sémantique de l'item). On obtient les exemples d'époque : *un soldat français... vs le soldat français sait résister à la fatigue*.

4.2.2. Bilan

La volonté des auteurs d'intégrer toutes les constructions possibles sur un vecteur unique apparaît clairement dans le fait qu'ils postulent l'existence d'un degré situé encore en amont du précédent, l'assiette « illusoire », marquée par la préposition *de* ou par l'absence d'article (exemple fourni : *un événement dont on n'a jamais donné d'explication*, § 382). On ne peut ici parler d'article zéro, puisque l'approche n'est pas combinatoire et on voit par ailleurs que, si la « substantivité » de D&P est voisine de l'« actualisation » de Bally* (qu'ils citent) et de la « concrétisation » de Hjelmslev* (qu'ils ne semblent pas connaître), on ne saurait pour autant les confondre. Pour D&P, Il s'agit bel et bien ici d'un emploi substantival, mais purement virtuel :

Nous apercevons [...] là un substantif figurant dans un rôle substantiveux évident, mais virtuel, car il ne s'agit plus d'un quantum substantiel effectif, même quelconque, comme dans l'assiette transitoire, mais d'une espèce substantielle abstraitement considérée comme étant matière possible à prélèvement de quanta substantiels. (§ 382).

On a vu plus haut quelques-unes des apories générées par la notion d'actualisation, et le constat vaut plus généralement pour les approches référentialistes du syntagme nominal : il est des emplois « référentiels » sans article et des emplois « non référentiels » avec article ! Force est de constater que l'approche non référentialiste de D&P évite d'office les difficultés sur lesquelles achoppait Bally*.

Si les fondements de leur approche psychologique et communicationnelle sont datés, cette sériation des catégories n'en offrait pas moins quelques avantages taxinomiques, et elle sera reprise notamment par Guillaume*. Une ambiguïté est toutefois restée non clarifiée, qui concerne le statut ontologique de cette série. Est-elle temporelle ? La présentation de l'assiette par D&P le suggère, car elle est directement corrélée à des positions dans la chaîne parlée. Mais ceci ne vaut évidemment pas pour la quantité, par exemple. Toute la difficulté tient donc en fait à ce que déduction logique et succession chronologique sont ici imbriquées. Guillaume en fera grief aux

auteurs et revendiquera pour sa part une approche plus systémique de cette ordination, sans pour autant renoncer dans les faits à toute chronologie objective.

L'autre aspect à retenir, qui était peut-être plus prometteur pour la réflexion contemporaine, est une conception de la définitude indépendante de la théorie de la référence.

4.3. L'article chez Gustave Guillaume

4.3.1. Une conception évolutionniste de la grammaticalisation

Guillaume et la grammaire générale

Les thèses de Guillaume* sur l'article se rattachent à la fois la grammaire générale et aux conceptions de son époque. – Présenter l'article dans *Le problème de l'article* [désormais PA], comme le signe de la transition du nom « en puissance » au nom « en effet » (1919, p. 24) fera ainsi songer au concept d'actualisation dû à Bally*. Toutefois, postérieure à ce premier travail, la réflexion de D&P sera décisive sur l'évolution des théories de Guillaume. En d'autres termes, même si elles présentent des traits constants, leur orientation est donc différente selon qu'il s'agit de PA, ou de travaux ultérieurs.

Par ailleurs, outre que ces thèses ont évolué, la perspective adoptée est indissociable d'une conception particulière de la grammaticalisation et d'une réinterprétation de l'opposition traditionnelle entre *un* et *le*. Il en résulte, comme on le verra, que l'article n'est pour Guillaume ni un « actualisateur », ni un « déterminant ».

À partir de Port-Royal*, la plupart des grammairiens soulignent, comme on l'a vu, l'importance de l'article dans la mise en relation entre le sens du nom et ce qu'il désigne effectivement dans une phrase. Guillaume qui, dans PA, qualifie l'article de mot « métaphysique », en référence explicite à Dumarsais*, s'inscrit ouvertement dans cette tradition. L'article, écrit-il, devient obligatoire quand « le nom en puissance est d'un degré trop abstrait pour qu'on puisse atteindre au relief concret » (p. 79), ce qui impose une « correction apportée par l'article » (p. 306). L'introduction ultérieure du terme d'« extensité » en lieu et place d'étendue (Guillaume 1982), mais avec l'acception extensionnelle que Beauzée* donnait à ce dernier mot, sera purement terminologique.

Si pour Beauzée* l'article est un signe « métaphysique », c'est qu'il informe sur l'emploi du mot et non pas seulement sur les choses. Cette perspective, absente chez Dumarsais, se trouve accentuée par la perspective ouvertement évolutionniste du *Problème de l'article*. « L'article, écrit l'auteur, est quelque chose qui “emploie” le nom [...]. Il s'ensuit que si quelque chose dans le langage emploie le langage, ce “quelque chose” se trouve agir dans le même sens que la pensée dont il reproduit les mouvements » (PA, p. 25). C'est là, poursuit-il, « le point culminant d'une évolution : le discours, au lieu de nous faire penser directement les idées du langage, nous fait penser indirectement la relation de ces idées [...] stabilisées avec nos pensées momentanées, beaucoup plus mobiles » (p. 32). On voit donc s'esquisser dès cet ouvrage une thèse destinée à devenir centrale chez Guillaume, celle de la fonction proprement métalinguistique de la morphologie.

Le recul du point de vue de l'extension

Le phénomène historique de la « grammaticalisation » est un argument récurrent de l'évolutionnisme linguistique en faveur d'une sériation des catégories (voire d'une typologie axiologique des langues), puisque certaines parties du discours sont donc censées plus « abstraites », et supposément plus récentes, que d'autres auxquelles, ainsi qu'on vient de le voir,

elles servent le cas échéant de métalangage interne. (On a vu toutefois que le principe de cette sériation est différent chez Damourette et Pichon.)

Chez Guillaume, qui voit dans l'article une forme ultime de ce mécanisme, cette perspective a pris progressivement une importance croissante, repoussant à l'arrière-plan la réflexion sur le rôle régulateur de l'article dans l'emploi du mot « en discours ». L'article apparaît ainsi justiciable d'une double approche, en tant qu'adjectif au nom dont il règle le fonctionnement d'une part, en tant que signe d'une appréhension par la langue de son propre fonctionnement d'autre part.

Alors que le nom auquel l'article s'attache et dont il règle, par plus ou par moins, l'extension représente une *compréhension* [écrit plus tard Guillaume], l'article, dégagé de toute compréhension, n'est que le signe d'une *appréhension* du compris ; ou si l'on veut, celui d'une saisie momentanée dans un cadre d'étendue variable d'une notion parvenue dans la pensée à la permanence et au genre d'extension que cet état comporte. (1964, p. 145, souligné dans le texte).

4.3.2. La thèse de la réduplication des systèmes

Le nom et le nombre

Quelques précisions sur cette interprétation évolutionniste de la grammaticalisation sont ici nécessaires, car elle a aussi des conséquences sur le détail de la théorie de l'article. Elle repose sur deux postulats. D'abord la thèse d'ensemble que les parties du discours sont générées par duplication selon un ordre d'abstraction croissante. Pour Guillaume, la catégorie de l'article duplique celle du nom, mais aussi, comme on va le voir, celle du nombre grammatical. Cette genèse logique des catégories est indépendante de l'origine diachronique des formes (l'origine démonstrative de *le*, et numérale de *un*), qu'il juge sans valeur explicative. (La perspective est donc voisine de celle de D&P.) S'y ajoute la thèse spécifique que chaque partie du discours constitue elle-même un micro-système réductible à un couple orienté {a,b}. Ceci se vérifie selon l'auteur pour le système {*un/le*} (qui illustre les assiettes « transitoire » et « notoire » de D&P), mais aussi dans la structure même des parties du discours puisqu'elles sont constituées d'une lexie et d'une marque catégorielle.

Comme Girard* et plus tard Wegener, Guillaume voit dans l'article un pronom cataphorique, dont il souligne le rôle catégorisateur à l'égard de l'élément qui suit. Dans la perspective évoquée ci-dessus, c'est-à-dire celle d'une dérivation logique des catégories, il en vient donc à le considérer comme une forme catégorielle pure, un nom délesté de son contenu lexical. « L'article est dans le système des parties du discours un nom dématérialisé : le nom-article » (1964, p. 39-40). Sur le plan syntaxique, les rapports de dépendance traditionnels s'en trouvent donc inversés. Si on les reformule en langage moderne, certains propos de l'auteur reviennent à traiter l'article comme une fonction et le nom comme une simple variable : « c'est dit de l'article et non l'inverse » écrit-il dans un texte tardif (1982, p. 141 = *Leçons* 1956-1957).

Guillaume associe le couple {*un/le*} au couple {lexie/catégorie} constitutif selon lui de toute partie du discours, mais la dérivation qu'il propose par ailleurs entre nombre et article est sur ce point tout à la fois plus originale et plus éclairante. Il reprend en effet la distinction, connue en philosophie des mathématiques, entre totalités globales qui procèdent par appariement d'objets semblables (la notion « foule » par exemple), et totalités additives, qui sont indépendantes de ce qui est compté. Cette numération « externe » suppose l'acquisition préalable du concept d'unité numérique, et on peut donc considérer qu'elle « succède » à la précédente du point de vue logique. Cette double numération rend compte selon Guillaume de la différence observée dans les langues naturelles entre pluralité dite « interne » (illustrée par le duel) et pluralité « externe », et correspond à la même consécution logique {nombre concret-nombre abstrait}. Mais il y ajoute

une hypothèse originale, en considérant que l'opposition {*un/le*} réitère cette consécution en la débarrassant de son contenu substantiel, puisque les articles fournissent des grandeurs non numériques. Cette hypothèse rend compte du caractère plus « concret » de *un*, plus abstrait de *le*, tandis que leur successivité logique fournit une explication systémique (et non purement syntagmatique) de l'emploi anaphorique du défini.

La réinterprétation du couple *un/le*

Si l'on fait abstraction des points précédents, Guillaume respectait, en privilégiant *un* et *le*, une classification adoptée par la grammaire scolaire, et *Le problème de l'article* ne s'éloignait pas fondamentalement des typologies classiques, que l'auteur exprimait en langage psychologique d'époque : soit le nom couvre l'espace d'arrière-plan, soit il y apparaît en relief, écrivait-il (PA, p. 59), opposant (p. 200-201) l'« actualité stricte », le « relief », induits par la présence de *un*, « à l'arrière-plan » associé à *le*. Héritière du concept de *latitude d'étendue*, cette opposition entre couverture totale ou partielle d'un espace de projection a toutefois été reprise à l'époque contemporaine, en référence explicite à Guillaume, par Karolak (1989), lequel en conclut que, du point de vue sémantique, le système n'a donc besoin que de deux articles. Deux précisions s'imposent par ailleurs.

Premièrement, cette théorie, qui évoque la couverture imaginaire d'une surface plutôt que l'identification d'une classe d'éléments, est donc intensionnelle, et diffère de l'interprétation usuelle du concept d'étendue chez Beauzée* (cf. Auroux 1979, Point 2013). Deuxièmement, le *distinguo* guillaumien correspond peu ou prou au constat banal que *le* est massifiant tandis que *un* produit un effet d'extraction. Mais cette approche intensionnelle échappait à l'aporie traditionnellement posée aux grammairiens par les emplois apparemment contradictoires (générique ou spécifiques) des articles, sans pour autant ignorer ces emplois, ce que ne permettait pas, par définition, une lecture extensionnaliste. Tout en maintenant cette perspective intensionnaliste, les réflexions de Guillaume ont pris par la suite une orientation un peu différente. On a vu plus haut que l'article n'est pas justiciable à ses yeux d'une étude de ses seuls emplois (ce qui restait l'objectif principal du PA), puisqu'il est aussi et d'abord le signe d'un mécanisme général. Dans le vocabulaire de l'auteur, il s'agissait de distinguer les emplois d'un signe « en discours » et le mécanisme « en langue » qui les sous-tend :

Les deux mouvements [...] trouvent dans l'article qui les symbolise une expression intégrale. Dans la langue, [chaque article] représente [un] entier [...] Cette représentation intégrale est le fait de langue. [...] L'article n'explique pas la position prise entre l'universel et le singulier, il explicite le cinétisme auquel la position prise est incidente. (1994, p. 146-153)

Autrement dit, pris en lui-même et indépendamment de son insertion dans un couple vectorisé, chaque article n'est associé à aucune valeur particulière, générique ou spécifique. Il représente selon l'auteur un mode d'appréhension, orienté, soit vers le dégagement de la singularité concrète (*un*), soit vers la généralité abstraite (*le*). En langage moderne, et au risque d'une légère infidélité à la pensée de Guillaume, on dira plus simplement que, sur cette base intensionnelle, chaque article est le signe d'un parcours de valeurs, dont la détermination précise est le fait du seul locuteur :

L'article, dans les langues le plus évoluées, fait partie de ces moyens permanents et systématiques. Il est dans la langue le signe d'un mouvement entier et devient dans le discours le signe d'un instant de mouvement en convenance particulière avec la juste expression de ce que l'on veut signifier. (1994, p 153)

Critiques et originalité

Outre des incompréhensions, cette théorie a suscité des critiques, dont l'une, factuelle, est formulée notamment par Wilmet (1991), qui lui objecte que les valeurs effectives prises en discours sur ce parcours ou ce continuum sont en nombre très limité (celles qu'analysaient déjà Damourette et Pichon), contrairement à ce que l'idée même de continuum devrait suggérer. Si cette objection peut être levée par l'argument gestaltiste que l'espace phénoménologique n'est pas indéfiniment divisible (Koffka 1935, p. 163-164), le caractère assertorique des propositions, inscrites de surcroît dans un évolutionnisme daté, soulevait de légitimes interrogations. Indépendamment de la thèse générale sur la genèse des systèmes morphologiques, la deuxième théorie guillaumienne présente quoi qu'il en soit l'originalité de proposer, de manière plus nette que celle de Damourette et Pichon, une interprétation rigoureusement non extensionnelle de l'article. Il s'agissait d'une voie différente de celle qui, en croisant théorie de la référence et critères distributionnalistes, a conduit au même moment à la notion de déterminant. Elle est restée à ce jour peu exploitée.

5. L'article dans la recherche contemporaine

5.1. Quelques questions pendantes

5.1.1. Une taxinomie non résolue

À de rares exceptions près, les théories contemporaines de l'article, y compris quand elles rejettent la catégorie elle-même, privilégient en effet des critères extensionnalistes : détermination, identification, quantification, etc. Mais elles se sont efforcées de clarifier les propriétés sémantiques attribuées à l'article, ce qui les a parfois conduites, sur une base typologique élargie, à postuler l'existence de fonctions sémantico-pragmatiques très générales, qui seraient assurées par des indices multiples et variables selon les langues, au nombre desquels il faut alors compter l'article et le « déterminant ».

Dans un cadre plus restreint, la notion d'article a connu plusieurs remises en cause, qui ont porté tantôt sur la classe elle-même, tantôt et plus souvent, sur la distribution de ses sous-classes. Il faut cependant et d'abord mentionner la persistance d'une tradition plus ancienne qui intègre l'article à la classe des pronoms. Ce choix taxinomique est surtout vivant dans les traditions grammaticales où il peut s'appuyer, comme en allemand, sur la grande proximité morphosyntaxique de l'article et du pronom, mais il ne se limite pas à ces seules traditions. On a vu plus haut que Guillaume ne se contente pas de voir dans l'article un pronom, mais qu'il inverse en outre la relation de dépendance entre article et nom dans les travaux de sa maturité, en y voyant le « support » (formel) auquel le substantif fournit l'« apport » sémantique. Le rapport de l'article au substantif, écrit-il (1989, p. 117 = *Leçons* 1946-1947C), est « celui résultant de l'incidence du substantif à un support chargé de recevoir, en forme, l'incidence du substantif à lui-même ». De manière générale, chez nombre d'auteurs, la thèse de l'« abstraction » de l'article (cf. *supra*, 3.1.3) est corrélée à son origine pronominale. On retrouve cette corrélation chez Jespersen* (1924, p. 108) ou encore Brøndal* (1948, p. 143), selon qui les articles présentent « un caractère pronominal » sans être véritablement des pronoms :

Les articles peuvent – tout au moins en français – être compris comme les formes les plus abstraites des pronoms ; la variété définie étant le représentant général des démonstratifs, donc un terme se rapprochant des noms propres, et la variété indéfinie étant la forme générale des pronoms désignés aussi comme indéfinis, donc un terme se rapprochant des numéraux. (*ibid.*, p. 145)

La question du rapport entre article et pronom est par la suite restée pendante, tandis que la tendance à associer article et détermination par contre se renforçait. Étayé de considérations distributionnalistes, ce rôle central attribué à la détermination s'est notamment traduit par l'introduction de la notion de « déterminant » dans la terminologie scolaire. Mais les grammaires « savantes » ont également tendance à privilégier de fait la détermination, et leurs auteurs peinent tout autant que leurs prédécesseurs à dissocier les deux fonctions attribuées à l'article, celui d'« actualisateur » et celui de « déterminant ».

En recourant aux mêmes critères, sémantiques et distributionnels, que la terminologie officielle, Wilmet (1997) distingue ainsi entre les « caractérisants » (qui regroupent les adjectifs qualificatifs et des indéfinis comme *même* et *autre*) et les « quantifiants » (soit tous les morphèmes contribuant à identifier une unité sans la définir). Une analyse qui n'innove guère au regard des distinctions usuelles depuis Beauzée. Les auteurs se montrent un peu plus originaux dans la définition des sous-classes de l'article. Ainsi la *GMF* (Riegel & al. 1994) redistribue-t-elle les déterminants en deux sous-classes : les « définis », sous la rubrique desquels elle associe l'article dit « défini », les démonstratifs et les possessifs, et les « indéfinis », où sont regroupés l'article « indéfini », le « partitif », les déterminants indéfinis, ainsi que les interrogatifs et les exclamatifs. On voit en revanche qu'une telle classification accorde implicitement la priorité au critère de détermination au sens large, c'est-à-dire sans qu'il soit besoin, par exemple, de distinguer entre individualisation et identification. Dans le même mouvement, elle relègue au second plan ce qui fondait le traitement séparé de l'article : actualisateur « pur » dans les théories du XX^e s., ou « adjectif indicatif » (c'est-à-dire sans « connotation » d'aucune autre idée) pour Beauzée (cf. *supra* 3.2).

On trouve chez Creissels une répartition voisine, qui s'accompagne cette fois d'une réinterprétation implicite de la notion, ou du terme, d'*actualisation*. Pour étayer la thèse que *un* et *le* n'appartiennent pas au même groupe, Creissels (2006, p. 137) avance des arguments typologiques et historiques connus – le fait notamment que de nombreuses langues ont seulement un article défini, et que lorsque les deux formes existent, elles se sont développées indépendamment l'une de l'autre. Ce qui le conduit à affirmer que « l'article défini et l'article indéfini appartiennent à deux sous-classes différentes de la classe des déterminants : l'article défini fait partie du sous-ensemble des déterminants “actualisateurs” (auquel appartiennent aussi les démonstratifs et les possessifs), tandis que l'article indéfini fait partie du sous-ensemble des déterminants quantifieurs ». Creissels ne précise pas le sens qu'il attribue à *actualisation*, mais cette opposition entre *actualisation* et *quantification* implique que ce terme a perdu chez lui son acception habituelle, fondée sur l'opposition de l'actuel et du virtuel.

5.1.2. Heurs et malheurs de l'actualisation

Comme d'autres linguistes auparavant, nombreux sont donc les auteurs qui soulignent le caractère peu satisfaisant de la terminologie : article « défini » vs « indéfini », article « partitif », et son incidence éventuelle sur l'analyse (ex à l'époque moderne, Kalepky 1928). Ainsi un article « défini » ne renvoie pas toujours à des objets définis ; l'« indéfini » peut s'employer dans des contextes où le référent est individualisé ; une quantification sur les noms dits « massifs » n'est pas d'office une « partition », etc. À quoi il faut encore ajouter les problèmes auxquels la notion d'actualisation ou d'emploi référentiel n'apportait pas de solution satisfaisante : le cas d'emplois « référentiels » du nom en l'absence de « déterminant » ou d'« actualisateur », et le cas inverse : les difficultés rencontrées par Bally* pour expliquer des tournures comme *chasser le tigre* ou *aller au café* ont été évoquées (*supra*, 3.3.1).

Ces difficultés tiennent pour une bonne part à ce que la notion d'actualisation reste le plus souvent associée à celle de détermination, ce qui s'explique sans doute par le fait que les deux notions n'ont pas le même degré de généralité et de technicité. Comme on l'a vu plus haut, la première peine en effet à trouver en elle-même une interprétation technique précise, et n'a d'autre étayage intrinsèque que ses présupposés essentialistes, alors qu'il n'en va pas de même de la détermination. Notamment si « déterminer » signifie « identifier » et/ou « quantifier » (ce sont les deux critères usuels), la détermination bénéficie quant à elle d'une technicité intuitive, puisque elle est ainsi fondée sur ces observables que sont les emplois concrets et les objets du monde qui leur sont corrélés. On comprend dans ces conditions que, dans la grande majorité des cas, l'actualisation ait été, comme chez Bally*, adossée à la détermination.

Le peu d'écho qu'ont rencontré chez les linguistes les tentatives alternatives en fournit en quelque sorte la contre-épreuve, qu'il s'agisse de celles des psychologues qui ont esquissé vers la fin du XIX^e s. d'autres modélisations de l'article (telle celle de Mätzner mentionnée ci-dessus et toutes celles qui faisaient appel à l'aperception), ou encore de la thèse du rôle « concrétisant » attribué par Hjelmslev* à l'article. Ces tentatives, qui visent à énoncer quelle serait la fonction pure de l'article (baptisée *aperception*, *concrétisation*, ou autrement encore), se révèlent dans la pratique bien moins maniables que la « détermination ».

Pour les linguistes contemporains comme pour les grammairiens du siècle dernier, le problème initial reste cependant entier, à savoir que le critère de détermination s'avère peu apte à rendre compte de certains emplois de l'article, lesquels ne se limitent pas aux seules valeurs « génériques » de l'article *le*. Dans les exemples évoqués précédemment, Bally n'a eu d'autre solution, sauf à mettre en péril sa conception de l'actualisation, que de décréter que l'article n'y est pas un « actualisateur ». Les cas mentionnés à la même époque par Brunot* (voir ci-dessus) sont voisins de ceux non résolus par Bally, à cela près que, moins ambitieux que le Genevois, le patron de la Sorbonne se borne au constat factuel d'une mécanisation des emplois (cf. *supra* 3.2, et les observations d'Ullmann et de Creissels).

Pareil constat conduit à une alternative peu satisfaisante : soit on garde l'ambition de proposer une théorie sémantique de l'article, mais le problème est que l'association entre actualisation, détermination et/ou définitude se révèle peu satisfaisante puisqu'incapable de rendre compte de certains emplois de l'article, pourtant courants. Soit il faut se résigner à la position factualiste de Brunot, et se borner à constater que l'emploi de l'article, et notamment de l'article dit « défini », peut à terme se démotiver au point de devenir simple contrainte syntaxique sans corrélat sémantique identifiable, à coup sûr pour l'intuition épilinguistique du locuteur, et sans doute aussi pour le linguiste.

5.1.3. Coseriu et la linguistique de la parole

Sans pour autant rompre le lien entre actualisation et détermination, quelques linguistes ont tenté de le desserrer. Il faut au moins mentionner ici Eugenio Coseriu, qui propose dans un article de 1955 une version plus sophistiquée des distinctions de Bally, dont il rejette l'association directe entre actualisation et détermination. Il n'est nullement évident, écrit Coseriu (1955, p. 37-38), que, comme le croit Bally, « l'actualisation coïnciderait avec l'individualisation, la localisation, et la quantification. Il s'agit d'opérations distinctes et l'actualisation en elle-même n'implique aucune des trois autres. » Coseriu avance l'objection classique (l'emploi générique du « défini »). Mais il poursuit :

C'est précisément parce que l'actualisation simple n'implique rien d'autre que le sens « objectif » (non « conceptuel ») de l'intention significative – la transformation de la désignation virtuelle en

désignation actuelle – que la dénotation réclame d'autres déterminations, chaque fois qu'il ne s'agit pas d'« entités en général », mais de quelque *groupe* d'entités particulières, lequel peut être constitué de toutes les entités particulières correspondant à une « entité en général » (*les hommes, tous les hommes*) ou d'une seule entité en particulier (*un homme, cet homme*). (1955, p. 38)

Du point de vue terminologique, l'auteur évite le mot de *caractérisation* employé par Bally et lui préfère *discrimination*, mais son originalité tient au fait qu'il cesse d'adosser directement l'actualisation à la détermination, et leur substitue une suite idéale dont l'actualisation ne serait que le degré minimal, puisque, rappelle-t-il le latin *ille* a perdu dans les langues romanes toute valeur d'individuation et de localisation, et la détermination complète le stade ultime. Ce qui donne selon la série ordonnée (il s'agit d'une suite logique et non pas temporelle) : *actualisation – quantification – sélection (individuation) – situation (localisation)*. La localisation, qui vient en dernier, permet la dénotation d'un objet entièrement déterminé.

Chez Coseriu, l'article est donc clairement autre chose qu'un « déterminant ». La difficulté principale – définir techniquement ce qu'est au juste l'actualisation – n'est pas résolue, mais du moins l'article, et l'actualisation qu'il est censé effectuer, entrent-ils dans un processus général qui, selon qu'il est ou non conduit à son terme, débouche ou non sur l'identification précise d'un référent. Orientée, comme l'indique le titre de l'article (« ... Dos problemas de una lingüística del hablar »), plutôt vers une linguistique de la parole que de la langue, la démarche opère également un autre tournant. Plutôt qu'une taxinomie sémasiologique des formes, elle expose une organisation de fonctions sémantiques supposées générales. L'article y perd sa centralité bien plus profondément qu'avec l'introduction du « déterminant » au profit d'un ensemble d'opérations auxquelles l'article participe. La position de Coseriu a été par la suite adoptée par plusieurs linguistes. L'idée générale (cf. par ex. Ezawa 2013) est que l'article n'est qu'un outil dont le contenu se définit dans le discours en fonction du contexte linguistique et non linguistique.

5.1.4. Karolak et l'option intensionnaliste

Le travail que le linguiste polonais Stefan Karolak consacre à *L'article et la valeur du syntagme nominal* (Karolak 1989) repose sur une démarche assez différente, voire à certains égards inverse, de celle de Coseriu, mais explore elle aussi une issue aux pièges de la détermination. Cette démarche, dit l'auteur,

rejette toute idée de conditionnement extensionnel de la valeur du SN et de celle de l'article, considérée généralement comme décisive pour son emploi. Le rejet des critères extensionnels correspond à l'essence profonde des langues naturelles qui, dans leur aspect sémantique, ne contiennent pas d'unités désignant des objets. Elles contiennent des notions seules, uniques et multiples, qui déterminent la portée des références virtuelles des expressions » (1989, p. 7).

Se référant explicitement au *Problème de l'article*, Karolak ajoute que

d'une façon générale, les propriétés des SN, pertinentes du point de vue de leur co-occurrence avec les articles, semblent être extrêmement simples. Il n'y a que la complétude ou l'incomplétude du contenu propositionnel, la détermination ou l'indétermination conceptuelle immanente. Une langue à articles, comme le français, n'a donc théoriquement besoin que de deux articles : l'un pour accompagner les SN représentant des propositions closes ou ouvertes, celles-ci à condition que les propositions non saturées aient une interprétation unique ; l'autre pour les SN véhiculant des propositions non closes. En français le premier rôle est attribué à l'article défini, l'autre à l'article indéfini et partitif. (1989, p. 43)

Sous la notion de « proposition close », et au prix de quelque liberté à l'égard de la tradition logique, Karolak superpose une définition logique ordinaire (= dont toutes les variables sont

saturées), et la conception plus métaphorique de la définitude développée par Damourette et Pichon puis Guillaume : une proposition ou un SN sont clos lorsque leur espace sémantique est intégralement « couvert ».

Karolak refuse donc, comme Coseriu, toute valeur de détermination à l'article : pour l'un et l'autre auteur, cette dernière est le fruit d'opérations réalisées en discours, que l'article, en tant que classe grammaticale, est incapable d'effectuer par lui-même. Mais tandis que pour Coseriu l'article, en tant qu'« actualisateur », initie une suite logique d'opérations dont l'aboutissement est la détermination, le modèle de Karolak lui substitue la référence virtuelle, ce qui élimine au passage les difficultés liées à la notion d'actualisation. Il n'est en effet chez Karolak question que de la valeur « en langue » de la partie du discours. Par analogie avec la saturation d'une variable en logique, Karolak pose qu'il n'y a que deux états possibles pour un SN : clos *vs* non clos, et en infère *par déduction et non sur base taxinomique*, qu'il n'y a que deux articles fondamentaux : « défini » *vs* « indéfini ». Par delà la première théorie guillaumienne de l'article, cette thèse rejoint manifestement la notion d'étendue telle que Beauzée l'avait formulée, mais en l'interprétant en termes intensionnalistes, c'est-à-dire à contre courant de l'interprétation extensionnaliste dominante. Il s'agit de *définitude* et non plus de *détermination* dans l'acception référentialiste ordinaire.

5.2. Une catégorie en voie de disparition ?

5.2.1. Du déterminant à la détermination

L'origine des analyses de Karolak est à chercher du côté des logiciens, en l'occurrence de chercheurs pour qui la taxinomie des *formes* est au mieux secondaire. S'il n'en va évidemment pas de même de Coseriu, la démarche de ce dernier n'en est pas moins déjà symptomatique d'une inversion tendancielle du rapport entre taxinomie et opération. Cette inversion est également perceptible chez des chercheurs situés par leurs méthodes aussi loin des logiciens qu'il est possible de l'être, en l'occurrence les typologues. Chez ces derniers, elle aboutit en effet *de facto* à faire disparaître l'article comme catégorie formelle, pour le restituer comme fonction sémantique. Dès lors en l'occurrence qu'on n'observe pas, du point de vue typologique, de correspondance régulière entre des traits morphosyntaxiques et une fonction sémantique « détermination » (détermination référentielle ou définitude sont généralement confondues), nombreux sont les auteurs qui en concluent qu'elle ne correspond pas à une classe de mots. Il en résulte que les notions qui avaient initialement servi à dégager les spécificités de l'article (l'actualisation et les différentes formes de détermination) sont désormais traitées comme des catégories peu ou prou indépendantes, utilisables sur le terrain, et cela que l'idiome décrit possède ou non des morphèmes analogues à l'article des langues d'Europe de l'Ouest.

Les « déterminants » peuvent être des mots lexicaux, mais également des affixes, et même des tons (par exemple, la différence en bambara entre *káfé* « café » et *káfè* « le café »). Il arrive que la « définitude » soit marquée par le choix du cas. Ainsi en lapon méridional, qui marque d'après Schachter (1985, p. 41) l'objet direct défini à l'accusatif, mais donne à l'objet direct indéfini la même désinence qu'au sujet

juktie treæwgəjd'ə dojtəmə
when skis(≅ ACC) one has made
“when one has made the skis”

vs

juktie treæwgəh dajt θ jh

when skis(\cong NOM) they make
 "when they make skis"

Selon Givón (2001, p. 97), "the class of determiners includes a number of noun or noun-phrase operators, each one with its own specific functions and morpho-syntactic behavior in the noun phrase. Further, many of those are unstressed grammatical morphemes, cliticized on the noun or noun phrase. They thus should not be counted as a lexical word-class".

Pour Payne (1998, p. 102), "this broad category [= determiners] does not very often exhibit consistent syntactic behavior, eg. few languages consistently place them all in the same position in the noun phrase. Therefore, 'determiner' is not very viable as a universal natural class".

La conclusion qu'on peut tirer de ces observations, que formulaient déjà Collinson et Morris (1937 !), est que les langues dépourvues d'article recourent à d'autres outils, y compris syntaxiques, c'est-à-dire sans qu'il leur soit automatiquement besoin par exemple de marquer la définitude par le démonstratif. Le phénomène de marquage casuel de l'opposition défini/indéfini semble assez courant dans les langues finno-ougriennes. On le retrouve notamment en finnois.

5.2.2. L'Atlas des structures linguistiques

Le *World Atlas of Linguistic Structures* (WALS) propose néanmoins une cartographie des articles « définis » et « indéfinis », qu'il traite séparément, tout en les mettant en regard.

La définition donnée de l'article défini (*Article definite article*) illustre bien l'évolution mentionnée plus haut. Il ne s'agit plus de l'élargissement qui a conduit à la notion de « déterminant » sur des bases à la fois sémantiques *et* distributionnelles, mais d'un recours assez libre à une terminologie jugée prototypique (« article défini ») pour désigner prioritairement une fonction :

For the purposes of this map, a *definite article* is a morpheme which accompanies nouns and which codes definiteness or specificity, like "the" in English. This is a somewhat broader use of the term definite article than is common, since it includes (i) affixes on nouns that code definiteness; and (ii) demonstratives, if those demonstratives are used as markers of definiteness. In many languages, words that are demonstratives, either in the sense that they can be used deictically with an accompanying gesture or in the sense that they exhibit a distinction in terms of distance (as in the contrast of *this* and *that* in English), are also widely used in contexts where English would use a definite article rather than a demonstrative [...]. In English and many other European languages, definite articles are often considered part of a larger category of determiners along with demonstratives and various other words that occur in the same position within noun phrases. In other languages, such a determiner category is less motivated.

La définition de « l'article indéfini » (*article indefinite article*) repose sur le même principe en qualifiant d'« article indéfini » toute marque accompagnant un nom et dénotant « quelque chose qui n'est pas connu de l'auditeur », ce qui inclut naturellement le numéral.

Les cartes de la distribution de l'article défini et de l'article indéfini classent les langues selon quatre critères. Pour l'article défini (<http://wals.info/feature/37A#2/25.5/148.4>), selon

- qu'elle possède une forme d'article distincte du démonstratif (*the vs that* en anglais) ;
- que seul le démonstratif marque la définitude ;
- qu'elles marquent la définitude par un affixe ;
- qu'elles possèdent uniquement un article indéfini ;
- qu'elles n'ont aucun « article » (au sens large, c'est-à-dire aucun morphème de définitude).

Ces critères sont repris dans la carte de l'indéfini (<http://wals.info/feature/38A#2/25.5/148.4>) :

- présence d'une forme d'article distincte du numéral (*a vs one* en anglais) ;

- indéfinitude marquée par le seul numéral ;
- indéfinitude marquée par un affixe ;
- absence d'article indéfini, mais présence d'un article défini ;
- absence de tout article.

Ces cartes ont du moins le mérite de montrer sur pièces l'extrême diversité des configurations, suggérant qu'il n'y a donc pas de corrélation systémique entre la présence ou l'absence d'une forme et la présence ou l'absence d'une autre ; à l'exception d'une seule, mais il peut s'agir d'un biais induit par l'enquête : on ne mentionne pas de langue avec article défini sans démonstratif, ni de langue avec article indéfini sans numéral, ce qui tend à corroborer une antériorité depuis longtemps signalée dans les études diachroniques. Comme l'enquête ne recense pas les cas de marquage casuel de la définitude (cf. *supra*, 5.2.1), elles ne fournissent toutefois qu'un panorama très partiel des outils de la détermination, limités aux seules marques morphologiques.

Ajoutons enfin que cette relation dialectique entre taxinomie des formes et identification des opérations sémantiques a conduit certains auteurs à opérer des mises en correspondance plus transversales que les précédentes, lesquelles ne portent que sur des morphèmes du groupe nominal. Sous le titre *Indication*, Collinson et Morris (1937) avaient ainsi élargi l'étude des morphèmes de détermination au-delà du groupe nominal, pour s'intéresser par exemple aux adverbes de lieu *somewhere, anywhere, everywhere*. – On observera que ces adverbes sont du reste non seulement justifiables d'une analyse en termes de définitude et d'indéfinitude, mais aussi en termes de couverture (continue ou discontinue) d'un espace, c'est-à-dire selon des critères voisins de ceux qui ont été utilisés pour l'article (voir ci-dessus). Avant eux, Kalepky (1928) avait déjà émis la thèse d'une similitude cognitive entre l'article *le* et le passé « défini » (le passé dit « simple » du français) et entre l'article *du* et l'imparfait : l'opposition comptable/massif usuelle en sémantique nominale présente effectivement des analogies avec l'opposition borné/non borné utilisée en sémantique des temps. La réflexion sur l'article atteint ici sa limite : définitivement affranchie de l'objet taxinomique qui lui a donné naissance, nous voyons qu'elle conduit ou peut conduire à la mise en évidence de mécanismes sémantiques généraux, transversaux aux parties du discours.

6. Conclusion

La catégorie de l'article, née dans la grammaire grecque, qui hérite d'une appellation démotivée dans les langues modernes (→ *arthron*), témoigne peut-être plus que d'autres de la part du hasard inhérente à toute classification. Telle qu'elle a été successivement envisagée, elle est le fruit d'idéologies d'époque (le français héritier du grec...), de savoirs non grammaticaux (logique et psychologie notamment), de modes grammaticales (dont, pour l'époque moderne, le distributionnalisme, à quoi l'on doit l'introduction du « déterminant » dans les grammaires scolaires), etc.

Pour les savoirs savants, surtout s'ils ne se limitent pas aux langues européennes occidentales, l'article a été l'occasion d'une très riche production théorique, dont le prix a été la difficulté croissante à en définir la spécificité. En ce qui concerne l'époque contemporaine, la notion d'*indication* à laquelle recourent Collinson et Morris est beaucoup plus générale que la notion de définitude qu'on trouve dans WALS ou chez Schachter et Shopen, laquelle est elle-même plus large que celle de déterminant, elle-même plus vaste que la notion originelle d'article. Cette extension ouvre la perspective d'une onomasiologie renouvelée sur des bases tout à la fois plus générales et plus empiriques, mais pose simultanément un problème au grammairien : celui de l'utilité de la catégorie de l'article. Cette utilité est mise en doute par les typologues, qui n'y

voient au mieux que la désignation prototypique traditionnelle d'une fonction, et c'est ainsi que WALS l'utilise.

Lorsque le grammairien se propose de justifier la catégorie de l'article par le fait qu'il exercerait une fonction pure ou minimale (typiquement « l'actualisation »), à laquelle les autres « déterminants » ajouteraient des informations supplémentaires, encore faut-il qu'il lui soit possible de définir cette fonction pure avec précision. Or, comme on a pu le voir, la plupart des auteurs depuis Bally ont adossé l'actualisation à la détermination, elle-même interprétée dans un cadre extensionnaliste, ce qui rendait par définition impossible de définir plus avant le rôle de l'article.

Quant à la ligne conceptuelle qu'on pourrait tracer en partant d'une lecture non extensionnaliste de Beauzée jusqu'à Karolak, en passant par Guillaume, elle est restée marginale à l'époque moderne au point de faire un peu figure d'isolat évolutif, en marge du *main stream* de la détermination. Mais sans doute cette marginalité a-t-elle été aussi sociologique, ce qui semble être le cas des auteurs précités.

Nathalie FOURNIER et Didier SAMAIN
avec Aimée LAHAUSOIS (diversité des langues)

RÉFÉRENCES

- BEREZOWSKI, Leszek, 2009. *The Myth of the Zero Article*, London-Oxford-New-York, Bloomsbury Publishing.
- COLLINSON, William E. & MORRIS, Alice V., 1937. *Indication. A Study of Demonstratives, Articles, and Other 'indicates'*, Baltimore, Waverly Press, inc.
- COSERIU, Eugenio, 1955. « Determinación y Entorno. Dos problemas de una lingüística del hablar », *Romanisches Jahrbuch* 7, p. 29-54. Reproduit dans Coseriu (1962) *Theorie del lenguaje y lingüística general : cinco estudios*, Madrid, Gredos, p. 282-323.
- DIDEROT, Denis, 1875 [1751]. *Lettre sur les sourds et muets à l'usage de ceux qui entendent et qui parlent*, in *Œuvres complètes*, éd. Assézat, Paris, Garnier.
- EZAWA, Kennosuke, 2013. « Der Artikel ist keine "Wortart"! Zur synthetischen Grammatik von Sekiguchi », *History and Philosophy of the Language Sciences*. Article en ligne : <http://hiphilangsci.net/2013/08/14/der-artikel-ist-keine-wortart-zur-synthetischen-grammatik-von-sekiguchi/>
- FOURNIER, Jean-Marie, 2004. « Histoire d'une catégorie : le partitif dans les grammaires françaises (16^e-18^e siècle) », in Haßler Gerda et Volkmann Gesina éds, *History of Linguistics in Texts and Concepts. – Geschichte der Sprachwissenschaft in Texten und Konzepten*, Münster, Nodus Publikationen, t. 1, p. 119-130.
- FOURNIER, Jean-Marie, 2007. « La sémantique du nom dans la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal et dans la *Logique* », in Charolles Michel, Fournier Nathalie, Fuchs Catherine et Lefevre Florence, *Parcours de la phrase. Mélanges offerts à Pierre Le Goffic*, Gap, Ophrys, p. 227-236.
- FOURNIER, Jean-Marie, RABY, Valérie, 2009. « La sémantique du nom dans les grammaires françaises (XVI^e- XVIII^e siècles) : échos des réflexions priscianiennes », in M. Baratin, B. Colombat & L. Holtz éd., *Priscien, transmission et refondation de la grammaire de l'Antiquité aux Modernes*, Turnhout, Brepols, p. 613-632.
- FOURNIER, Jean-Marie, RABY, Valérie, 2013. « Grammaire générale et grammaires particulières : relire la *Grammaire* de Port-Royal à la lumière des *Méthodes* italienne et espagnole », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* n° 5, p. 59-85.

- FOURNIER, Nathalie, 2005. « Outillage et bricolage dans la *Grammaire et syntaxe française* (1618) de Charles Maupas », in Ortola M.S. et Roig Miranda M. éd., *Europe XVI-XVII*, n° 7, Nancy, Université de Nancy 2, p. 25-40.
- GARCEA, Alessandro, 2009. « Substance et accidents dans la grammaire de Priscien », in M. Baratin, B. Colombat & L. Holtz éd., *Priscien, transmission et refondation de la grammaire de l'Antiquité aux Modernes*, Turnhout, Brepols, p. 125-139.
- GUILLAUME, Gustave, 1964. « Particularisation et généralisation dans le système des articles français », *Le français moderne*, avril-juillet, 1944, in *Langage et science du langage*, Paris, Nizet/Québec, Presses de l'Université Laval, p. 143-156.
- GUILLAUME, Gustave, 1975. *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Paris, Nizet/Québec, Presses de l'Université Laval (1^{re} éd. 1919).
- GUILLAUME, Gustave, 1982. *Leçons de linguistique 56-57. Systèmes linguistiques et successivité historique des systèmes II*, Québec, Presses de l'Université Laval/Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires de Lille.
- GUILLAUME, Gustave, 1989. *Leçons de linguistique 46-47 série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale II*, Québec, Presses de l'Université Laval/Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires de Lille.
- KALEPKY, Theodor, 1928. « Vom Sinn und Wesen der beiden anderen präsentativen Präfixe, des sogen. "unbestimmten" und des sogen. "Teilungsartikels" », *Zeitschrift für Französische Sprache und Literatur*, LV, p. 440-451.
- KALEPKY, Theodor, 1928. *Neuaufbau der Grammatik*. Leipzig & Berlin, B.G. Teubner.
- KAROLAK, Stanislaw, 1989. *L'article et la valeur du syntagme nominal*, Paris, PUF.
- KLEIBER, Georges, 1989. « 'Le' générique : un massif ? », *Langages* 94, p. 73-113.
- KOFFKA, Kurt, 1935. *Principles of Gestalt Psychology*, London, Routledge & Kegan Paul.
- MEILLET, Antoine, 1919. Compte-rendu de Guillaume, *Le problème de l'article*, *BSLP* XXIII, p. 178-181.
- MILNER, Jean-Claude, 1976. « Réflexions sur la référence », *Langue française* 30, p. 63-73.
- POINT, Viviane, 2013. *Article et détermination dans les grammaires françaises du XVII^e au XIX^e siècle*, Paris, Classiques Garnier.
- ROZWADOWSKI, Jan v., 1904. *Wortbildung und Worbedeutung*, Heidelberg, Carl Winter's Universitätsbuchhandlung.
- SCHAD, Samantha, 2007. *A Lexicon of the Latin Terminology*, Pisa/Roma, Fabrizio Serra editore, s.v. *articularis* et *articulus*, p. 41-42.
- SIOUFFI, Gilles, 2010. *Le génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, Paris, Champion, 1^{re} partie, Chap. III, Le « problème de l'article », p. 129-217.
- SWIGGERS, Pierre, 1985. « L'histoire d'un problème grammatical, l'article en français », *Revue de linguistique romane* 49, p. 119-126.
- SWIGGERS, Pierre, 1997. « Terminologie et systématique de l'article chez les grammairiens français du seizième siècle », in M. Bierbach, B. von Gemmingen, W. Rettig, G. Roques éd., *Mélanges de lexicographie et de linguistique française et romane dédiés à la mémoire de Manfred Höfler*, Strasbourg/Nancy, Klincksieck/INALF, p. 409-425.
- WILMET, Marc, 1991. « Gustave Guillaume et la psychomécanique du langage », in Huot Hélène éd., *La grammaire française entre comparatisme et structuralisme 1870-1960*, Paris, A. Colin, p. 201-225.
- WINKLER, Eugen, 1930. « Aus dem Denksystem des Französischen », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, L, p. 423-480.

YVON, Henri, 1955-1956. « La notion d'article chez nos grammairiens », *Le français moderne*, 23^e année, n°3, juillet 1955, p. 161-172 ; 23^e année, n°4, octobre 1955, p. 241-255 ; 24^e année, n°1, janvier 1956, p. 1-13.

Table des matières

Chapitre IV L'article (<i>arthron, articulus</i>)	1
Arthron	2
Articulus	3
Article	6
Information terminologique	6
Terminologie scolaire	6
1. L'invention ou la redécouverte de l'article	7
1.1. L'article comme partie du discours	7
1.2. Fonction et définition de l'article	7
1.2.1. Article et cas	8
1.2.2. L'approche distributionnelle de l'article	9
1.2.3. La naissance d'une réflexion sémantique sur l'article au XVI ^e siècle	9
1.3. La constitution du paradigme : combien y a-t-il d'articles ?	10
1.3.1. Le, la, les : les « vrais », voire les seuls articles	10
1.3.2. À, de : des cas du « défini » à l'article « indéfini »	11
1.3.3. La naissance du partitif : de l'extraction ablative à la sémantique lexicale	12
1.3.4. Un, une : du nom de nombre à l'article	12
2. L'article et les théoriciens de la grammaire générale (de Port-Royal à Beauzée)	14
2.1. La notion de détermination	14
2.1.1. Port-Royal	14
2.1.2. Régnier-Desmarais et Buffier	15
2.2. Article et référence	15
2.2.1. Qu'est-ce que l'étendue ?	15
2.2.2. Girard	16
2.2.3. Beauzée	17
2.2.4. Rationalisme et comparaison des langues	18
2.3. Le bilan de la grammaire classique	18
3. L'article à l'époque moderne (XIX ^e et XX ^e siècles)	20
3.1. Persistance et traductions d'un horizon théorique	20
3.1.1. Le métalangage psychologique	20
3.1.2. La stabilisation de la taxinomie	21
3.1.3. La notion de déterminant	22
3.2. Article et détermination	23
3.2.1. L'hégémonie d'une notion	23

3.2.2. Les conséquences du modèle	24
3.3. Deux inventions du XX ^e siècle ?	25
3.3.1. La notion d'actualisation	25
3.3.2. L'article zéro	27
4. Deux tentatives d'intégration du savoir ambiant dans un modèle organique	29
4.1. L'héritage de la grammaire générale	29
4.2. L'article chez Damourette et Pichon	29
4.2.1. « Quantitude » et « assiette »	30
4.2.2. Bilan	31
4.3. L'article chez Gustave Guillaume	32
4.3.1. Une conception évolutionniste de la grammaticalisation	32
Guillaume et la grammaire générale	32
Le recul du point de vue de l'extension	32
4.3.2. La thèse de la réduplication des systèmes	33
Le nom et le nombre	33
La réinterprétation du couple <i>un/le</i>	34
Critiques et originalité	35
5. L'article dans la recherche contemporaine	35
5.1. Quelques questions pendantes	35
5.1.1. Une taxinomie non résolue	35
5.1.2. Heurs et malheurs de l'actualisation	36
5.1.3. Coseriu et la linguistique de la parole	37
5.1.4. Karolak et l'option intensionnaliste	38
5.2. Une catégorie en voie de disparition ?	39
5.2.1. Du déterminant à la détermination	39
5.2.2. L'Atlas des structures linguistiques	40
6. Conclusion	41
Références	42